

GENÈVE LETTRES

Organe de la Société genevoise des écrivains

SOMMAIRE

N° 5

Editorial	1
Jean-Pierre LAUBSCHER. La responsabilité sociale de l'écrivain . . .	2

LE DROIT DE DIRE CE QUE L'ON PENSE

Manifestation du 20 avril 1977 en faveur du prisonnier d'opinion. Paroles, dans l'ordre, de Daniel ANET, Jean POSTERNAK, Alexandre SAFRAN, Guy LE COMTE, Laurent MOUTINOT, Yves de SAUSSURE, André CHAVANNE	4
Daniel ANET. Rousseau et le bourreau	23
Elebe LIEMBE. L'avenir de l'écrivain africain	26
Henri BRESSLER. L'homme des bois	31
Daniel ANET. Le souvenir d'Aldo Dami	32
Ecrivains de Romandie. Bibliographie	33
Le Prix 1977	40
Liste des membres de la Société genevoise des écrivains	41

Janvier 1978

Prix: 5 francs
4 numéros: 16 francs

GENÈVE LETTRES

Organe de la Société genevoise des écrivains

SOMMAIRE

N° 5

Editorial	1
Jean-Pierre LAUBSCHER. La responsabilité sociale de l'écrivain . . .	2

LE DROIT DE DIRE CE QUE L'ON PENSE

Manifestation du 20 avril 1977 en faveur du prisonnier d'opinion. Paroles, dans l'ordre, de Daniel ANET, Jean POSTERNAK, Alexandre SAFRAN, Guy LE COMTE, Laurent MOUTINOT, Yves de SAUSSURE, André CHAVANNE	4
Daniel ANET. Rousseau et le bourreau	23
Elebe LIEMBE. L'avenir de l'écrivain africain	26
Henri BRESSLER. L'homme des bois	31
Daniel ANET. Le souvenir d'Aldo Dami	32
Ecrivains de Romandie. Bibliographie	33
Le Prix 1977	40
Liste des membres de la Société genevoise des écrivains	41

Janvier 1978

Prix: 5 francs
4 numéros: 16 francs

La liberté de conscience engendre celle de la pensée. Cette dernière n'est pas libre si la conscience n'a pas d'abord réagi au monde par un choix dans les valeurs qu'il offre et le refus des valeurs qu'il prétend imposer. Elle forme ainsi son opinion sur tout. Si la liberté d'opinion n'est pas assurée, celle de la pensée devient précaire et la conscience est brimée, s'assoupit ou se révolte. Mais cette insurrection est rare. Le plus souvent, la conscience décroît jusqu'à n'être plus que docilité aux ordres de l'idéologie régnante. La liberté de l'esprit n'est réelle que s'il peut librement s'exprimer par des actes. Elle est aujourd'hui contestée et son expression interdite sur de grands territoires. Le présent numéro lui est principalement consacré.

C'est aussi le dernier que je compose à votre intention.

Dès le mois de février 1978 j'aurai quitté le doux pays lémanique de discrète noblesse pour vivre dans la grandeur plus âpre de la montagne. Ce que j'ai fait, vous le savez. Ce que je n'ai pas su ou pas pu faire, je le sais. A vous de l'accomplir, en choisissant d'être une société d'écrivains engagée dans la défense et illustration du patrimoine culturel de la cité. Ou bien vous contenteriez-vous d'être l'une de ces « amicales » caractéristiques de notre Roman-die, non sans agrément, certes, mais sans efficacité? Sans vertu, dirai-je. Puisque VIRTUS c'est la force et c'est le courage.

Mais j'ai confiance dans votre avenir. Car la relève est assurée sans rupture de continuité. A la tête du comité, Jean-Pierre Laubscher va poursuivre les buts qu'il y a six ans, lui et moi, nous avons visés.

Daniel ANET

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ÉCRIVAIN

Ecrire c'est informer. Lire c'est prendre conscience. Quoi de plus intime que ces deux opérations hors celles de naître et de mourir ?

En temps normal... le lire et l'écrire relèvent d'une commune recherche de lumière qui n'est pas nécessairement obligée d'aboutir aux mêmes conclusions, mais entre auteur et lecteur un lien d'intimité se noue par le simple effet de la complicité du regard sur les choses. Fraternité dans l'effort de comprendre, fraternité de réaction contre l'adversité de l'univers. Solidarité respiratoire dans la curiosité, la joie, la tristesse ou la plane mélancolie de l'animal rêveur qui nous hante tous. Par ailleurs, s'il arrive que l'opinion crée quelque douleur, il faut bien convenir que la douleur n'a pas d'opinion.

Ces différentes considérations nous amènent à penser que la fonction sociale de l'écrivain doit répondre aux multiples besoins de la prise de conscience. Maîtrise neutre de la réalité, art verbal du reflet où la couleur du miroir ne doit procéder que de la pure nature de l'auteur et non des mots d'ordre d'un catéchisme. Raison pour laquelle, tout au long de sa vie, l'écrivain majeur ne cesse de remettre en question sa personne et ses idées, ne cesse d'interroger tout ce qui le touche, tout ce qu'il touche et même ce qu'il rêve... Périlleuse aventure de l'être voué aux formidables énergies du verbe naissant, vulnérable creuset où scories et gangue font florès autant qu'illusion, drames du jour, tragédies de la nuit...

Ayez donc pitié et charité envers ces martyrs du verbe, car ils ne peuvent pas toujours se garder en prudence. Au contraire, ils ne doivent point craindre de se perdre, s'ils veulent espérer quelque chance de gagner quelques lumières sur le magma des ténèbres. On sait assez que celui qui craint trop de se perdre assurément se perdra par la déraison même de sa crainte. Où la prudence doit servir à dissoudre la crainte... comme en amour... tant il demeure qu'écrire est une affaire d'amour et que mieux nous saurons nous saisir, mieux nous pourrions nous aimer.

Qu'importe donc si la navigation d'une quête divague un brin ? N'est-il pas capital que les chemins soient tracés ? Que si le défricheur parfois

s'égare, ses clairières nouvelles donneront à d'autres égarés l'appui d'un âtre, relai propre à mobiliser le courage du retour ou d'une meilleure exploration.

Il ne nous appartient que d'aménager la vie. Où l'écrivain propose... Prophète en son terrain. Artisan du langage, à la fois orfèvre, mécanicien, charpentier, terrassier et dynamiteur. Il tend à réunir le plus aimable dénominateur commun. Voilà donc la ligne de sa vocation, de sa responsabilité sociale, son ordre de majorité en dehors duquel il ne sera jamais qu'un mauvais apprenti, sinon un histrion, un faussaire...

7.9.77

LE DROIT DE DIRE CE QUE L'ON PENSE

Nous l'avons à un très haut degré. Cela nous paraît tout naturel. Nous n'imaginons pas qu'il puisse nous être contesté. Oté. En cela, nous vivons dans une île. Alentour dans le monde, la liberté respire mal. Etouffe. Et plus elle souffre, plus s'aggrave la violence, la tyrannie. Militaire. Civile. Avouée. Honteuse. Camouflée en groupes de pression. Cela va du contrôle de la presse, de la restriction du droit de réunion, à la torture, à la prison, psychiatrique ou non. A la mort.

Vivre comme on pense, dire, écrire ce que l'on pense, cela devrait être le privilège humain par excellence.

Tel fut le motif profond de la manifestation que nous avons organisée, le 20 avril 1977, dans l'auditoire Rouiller de l'Université II de Genève.

Ce qui fut dit peut servir à entretenir l'attention, la réflexion, l'action des écrivains. Ce sont eux les plus menacés dans les pays de dictature, car c'est par eux que s'allume la flamme de la résistance.

Voici donc ce qui fut dit, ce soir-là.

Daniel Anet président

Au nom de la Société Genevoise des Ecrivains, je déclare ouverte cette réunion, convoquée en faveur du prisonnier d'opinion. Je salue, et d'ores et déjà je remercie les personnalités qui ont accepté de participer à cet acte de prise de conscience et de solidarité. Personne, dans cette salle, personne, hors de cette salle ne peut se prévaloir de bonne conscience à l'égard de celles qui sont prisonnières, à l'égard de ceux qui sont prisonniers, pour avoir pensé, parlé, écrit, agi selon leur conscience plutôt que de se soumettre à la doctrine politique ou religieuse dominante de leur pays. Le droit le plus légitime de la personne humaine est de penser et de dire ce que bon lui semble. Or, aucun droit n'a été et ne reste plus contesté par le pouvoir et par les groupes de pression politiques, économiques, reli-

gieux, militaires qui l'appuient. La liberté de conscience et d'opinion est une conquête toujours recommencée et sa répression, une funeste habitude de trop nombreux gouvernements.

Priviliégés parce que libres encore dans leurs pensées et son expression, les écrivains groupés dans la Société Genevoise des Ecrivains manifestent leur solidarité et leur amitié à l'égard de ceux qui sont en prison, contraints au silence, brimés dans leur vocation à cause de leurs opinions hétérodoxes, contestataires, scandaleuses peut-être. Nous qui ne connaissons pas ce danger, nous saluons, avec respect et sympathie, ceux qui l'affrontent. Que jamais nous ne tolérions sans combattre que la répression frappe en quel lieu que ce soit, quiconque vit, agit et pense selon ce que lui dicte sa conscience même au péril de sa vie. De la fermeté de cet engagement dépend la valeur de notre protestation.

Nous vivons ici dans un climat de liberté; ce privilège ne durera que si nous tentons de l'étendre à ceux auxquels on l'a pris. Il est menacé chaque fois que nous sommes paresseux à réagir contre toute atteinte à son intégrité. Car que vaudrait par exemple notre liberté de penser et de parler, si nous continuions à faire prisonniers de droit commun ceux d'entre nous qui par scrupule de conscience font objection au service armé, réclamant de mettre autrement leurs forces au service du pays, ce que jusqu'ici on leur a refusé. Cette liberté d'opinion qui nous distingue peut-être, souffre sur ce point d'une dangereuse contrainte par raison d'Etat.

Sur cette chaise vide et qui le restera est assis, invisible et immensément présent, symbole de tous ses frères, de toutes ses sœurs emprisonnés, le prisonnier inconnu. Il y a bien un monument du soldat inconnu; cette humble chaise, c'est peut-être le monument du prisonnier inconnu. Humblement, fraternellement, devant lui nous nous inclinons un instant dans le silence où il meurt.

Le professeur Jean Posternak vice-recteur de l'Université.

Le recteur empêché ce soir d'être ici m'a chargé de représenter le rectorat, ce que je fais bien volontiers et vous souhaite la bienvenue dans ces locaux de l'université. Vous me permettrez d'attacher une valeur de symbole à votre choix d'une salle de l'université pour cette manifestation.

Ce choix se justifie pour plusieurs raisons. Dans bien des pays où la liberté d'opinion est brimée, elle se réfugie entre autre à l'université. Son feu y couve pour éclater soudain et se répandre. Les régimes d'oppression le savent bien. Souvent, une des premières mesures qu'ils prennent est dirigée contre l'université. Les autorités universitaires seront remplacées par des complices, le corps enseignant est emprisonné ou exilé. Les étudiants payent parfois de leur vie, souvent de leur liberté, le droit d'exprimer et de défendre leurs opinions. Il en est ainsi, parce que la recherche de la vérité et la transmission des connaissances qui sont les missions essentielles de l'université ne peuvent s'accommoder de contraintes autres que celles de la rigueur scientifique et de la probité intellectuelle. Ce sont les impératifs de la liberté académique. La loi genevoise sur l'université stipule que les membres de l'université jouissent de cette liberté académique reconnue et garantie par l'Etat. Elle précise par ailleurs que la liberté académique inclu outre la liberté de penser et d'expression, la liberté de l'enseignement, de la recherche et des études et qu'elle s'exerce dans le respect des principes fondamentaux de l'enseignement et de la recherche. Si la liberté d'expression et d'opinion ainsi comprise est l'une des conditions indispensables de l'existence même d'une université digne de ce nom, n'est-elle pas aussi l'une de ses finalités essentielles? Qu'est-ce que la liberté, sinon la possibilité pour chacun d'opérer des choix. L'oppression, c'est une restriction des libertés de choix. Incontestablement l'une des restrictions majeures de la liberté de choisir est constituée par l'ignorance. A mon sens, on peut affirmer qu'en transmettant des connaissances, en contribuant à élargir le champ de ses connaissances en s'efforçant de permettre à des hommes et à des femmes de plus en plus nombreux d'accéder à diverses formes de culture, l'université vise en fin de compte à accroître la liberté de ces femmes et de ces hommes. En effet, c'est en meilleure connaissance de cause que ceux qui ont pu bénéficier d'une formation universitaire devraient pouvoir choisir les options fondamentales qui les guideront et devraient être en mesure d'édifier leur propre échelle de valeurs. La biologie, vous permettrez à un biologiste d'y faire allusion ici, nous apprend qu'un système vivant se maintient en dépit des changements externes et internes qu'il doit subir grâce à des processus de régulation. Ceci implique que les centres de commandes soient continuellement informés des effets de leur propre action et des écarts entre les conditions optimales de fonctionnement d'un organisme et la situation réelle. Une régulation efficace

permet de réduire ces écarts à un minimum. Cette information sur les écarts constitue ce que l'on appelle la rétroaction dans le jargon de la cybernétique qui est la science du pilotage et du gouvernement. Par analogie, on peut postuler qu'un système démocratique ne peut se maintenir que grâce à la liberté d'opinion, car seule cette liberté permet une rétroaction efficace. C'est bien là que réside l'une des causes profondes des restrictions ou des suppressions de la liberté d'opinion et d'expression par les régimes non démocratiques. Il est incontestable cependant que l'exercice de la liberté est difficile. Quelles en sont les limites? jusqu'à quel point la liberté d'expression doit-elle être assurée à ceux qui visent à la détruire? C'est par cette question ardue et fondamentale, à laquelle l'un de ceux qui me suivront ici répondra peut-être, que je terminerai, en me félicitant que cette réunion se tienne à l'université, institution qui ne peut exister sans liberté d'opinion et d'expression.

Le grand-rabbin Alexandre Safran

J'apporte le message du judaïsme à cette assemblée consacrée à la liberté humaine, quelques jours seulement après avoir fêté la Pâque juive. Cette dernière est appelée dans la tradition hébraïque: Temps de notre liberté, car elle commémore l'affranchissement des enfants d'Israël, de l'esclavage pharaonique. Toute la religion juive se relie à cet événement qui célèbre la libération des hommes de la tyrannie humaine et la liberté des hommes ancrée en celle de Dieu. Le Décalogue lui-même, librement proclamé dans le désert, commence par la parole: Je suis l'Eternel ton Dieu qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, d'une maison d'esclavage. Au vrai, le Créateur veut que la créature pensante avec laquelle il communique soit libre; pense, parle et agisse librement dans le respect de la pensée, de la parole et de l'action de son prochain. C'est pourquoi les sages d'Israël en considérant les mots de la bible hébraïque qui dit que l'homme est fait à l'image de Dieu, insistent sur le fait que chaque être humain est empreint de l'image divine d'une façon particulière. Chaque être humain est unique comme Dieu est unique. En réalité disent-ils, chacun est fait par son créateur autrement que son prochain; il a son visage à lui, sa voix à lui et son opinion à lui. En effet, ainsi que chacun est contraint d'admettre

que le visage et la voix d'autrui sont différents des siens, il est obligé d'accepter que l'opinion d'autrui puisse se distinguer de la sienne. Chacun est à la fois semblable à autrui et dissemblable d'autrui. C'est pourquoi, observent encore les sages d'Israël, Dieu créa un seul homme Adam, pour que personne ensuite ne puisse prétendre que son ascendance ou son appartenance à un groupe soit plus noble que celle d'autrui. La religion du peuple d'Israël débute comme nous l'avons dit par la négation de la servitude et l'affirmation de la liberté. Cette même religion veut persuader l'homme, tout homme, d'écouter et de respecter l'appel que le prophète d'Israël Isaïe lui adresse et que les Juifs, tous les Juifs, évoquent au jour suprême de recueillement pendant le jeûne de Kippour, l'appel que voici: « Quel est le jeûne que j'aime dit l'Eternel? Qu'on rompe les chaînes de l'injustice, qu'on délie les courroies de tous les jugs, qu'on renvoie libres ceux qu'on opprime et qu'on brise enfin toute servitude. » Je vous apporte le témoignage de cette foi, l'écho de cette exigence, l'expression de cette espérance.

Guy Le Comte, porte-parole des églises chrétiennes.

C'est un honneur assez redoutable qui m'est échu ce soir que de traiter d'un thème aussi grave que celui que nous débattons au nom de trois des communautés chrétiennes de Genève, l'Eglise catholique romaine, l'Eglise catholique chrétienne et l'Eglise nationale protestante. Pourquoi, alors que chacune de nos églises a été personnellement invitée à s'exprimer ici, ont-elles choisi d'élaborer une déclaration commune. Le thème du prisonnier d'opinion et de la liberté de conscience préoccupe nos églises depuis longtemps. Notre participation à cette soirée n'est donc pas motivée par le désir d'être à la page ou de faire preuve d'une inquiétude de bon ton. Non. Il s'agit vraiment pour nous d'exposer un souci fondamental qui de plus nous est commun. En parlant ensemble, les églises chrétiennes de Genève ne tiennent pas non plus à donner une leçon de morale; elles ne veulent qu'apporter un très modeste témoignage. Les églises ne croient pas à la fatalité de l'oppression et de la persécution d'un homme par d'autres hommes. Elles pensent que ce fatalisme peut et doit être dépassé. Ce n'est pas sans crainte certes, que nous prenons aujourd'hui la parole. Que l'on songe au nombre d'exclus, de persécutés, de prisonniers et de morts qui jalonnent

notre histoire commune. Ce passé d'intolérance ne doit cependant pas nous disqualifier et nous empêcher de nous adresser à vous ce soir. Les temps ont changé pour nous. Les persécutions réciproques se sont éteintes, c'est comme un signe que les plus violents conflits d'idées peuvent s'apaiser. Les églises de Genève se retrouvent aujourd'hui ensemble pour lutter contre tout ce qui diminue l'homme.

Elles ne peuvent donc se désintéresser du sort des prisonniers d'opinion. La solidarité chrétienne s'étend à tous les persécutés quels qu'ils soient. Que ces hommes ou ces femmes avancent des idées justes ou fausses, raisonnables ou insensées, qu'ils soient proches de nous ou qu'ils rejettent l'église ne met pas en cause notre solidarité. Tous ces prisonniers ont entre eux quelque chose de commun. Ce sont des êtres que l'on cherche à diminuer ou à détruire, parce qu'au lieu d'accepter les normes d'une société donnée, ils préfèrent suivre les lois que leur dicte leur conscience. Nous savons bien que la liberté de conscience n'est pas le seul droit fondamental. Dans notre monde où des milliards d'êtres souffrent de la faim et en meurent souvent, le droit au pain, c'est-à-dire le droit au travail est tout aussi vital. Mais ce droit au pain ne permet que la survie des individus. Et c'est le droit de réfléchir, de s'exprimer et de rencontrer librement leurs semblables qui permet à ces individus d'exister vraiment. Les églises au nom desquelles nous parlons ce soir sont convaincues qu'une action de grande envergure est nécessaire en faveur de ceux qui sont victimes un peu partout de l'oppression. Examinons maintenant ensemble ce qui doit selon nous motiver l'action des églises et des chrétiens. Tentons de discerner si cette action nécessaire a quelques caractères spécifiques. Il y a aujourd'hui de nombreuses personnes engagées dans un combat pour l'homme, son accomplissement et son bonheur dans un combat contre ce qui contraint l'homme, l'opprime, le dégrade et finalement le détruit. La lutte des hommes et des femmes qui s'affirment disciples de Jésus-Christ se distingue-t-elle, et si oui comment de celle qui mènent ceux qui ne se réclament pas de notre foi chrétienne ou qui la rejettent? Le chrétien agit par fidélité au message évangélique; et le message du Christ, vous le savez tous, est un message d'amour. Mais l'amour du Christ n'est pas possible, sans la justice. S'il est des choses qui vont contre l'amour et contre la justice, les chrétiens ne peuvent ni ne doivent les accepter. Ce sont là des vérités d'évidence; si évidentes qu'elles en paraissent banales. L'amour prime tout mais ce n'est pas dans cet amour fraternel réaffirmé qu'il faut chercher l'originalité d'une motivation chré-

tienne. Beaucoup de gens sont habités par l'amour qui ne sont pas chrétiens. Mais pour les chrétiens cependant l'amour n'est pas seulement nécessaire, il est une exigence essentielle de leur foi. Les hommes et les femmes qui ont choisi de suivre Jésus-Christ et d'en faire le maître de leur vie ne peuvent pas choisir ou plutôt ne peuvent plus choisir parmi leurs frères ceux qu'ils aimeront ou ceux qu'ils ignoreront. Rappelons-nous la parabole du jugement : Le Christ y nomme les déshérités en faveur desquels ses disciples devraient agir s'ils voulaient agir en faveur du fils de Dieu. Les prisonniers y sont expressément cités, coupables ou non. Les chrétiens ont donc un devoir tout tracé mais ils ne peuvent oublier que dans toute situation d'oppression, il y a des oppresseurs et des opprimés qui sont frères et fils d'un même Dieu. Cette fraternité doit être sans cesse rappelée à ceux qui prennent la liberté d'emprisonner leurs frères parce que leurs idées les dérangent. Mais si déplaisantes que soient les actions des persécuteurs, n'oublions pas que les persécuteurs restent nos frères quoi qu'ils fassent. Dieu est le père des prisonniers et des geôliers. L'oppression, la contrainte physique ou morale, sont à notre avis avant tout condamnables parce qu'elles nient et détruisent des relations privilégiées qui devraient exister entre des frères et entre ces frères et Dieu. L'action des églises et des chrétiens paraît souvent ambiguë. C'est qu'elle doit être double. Il s'agit d'abord de faire cesser l'injustice et ensuite, ce n'est pas le moins important, de rétablir les liens fraternels qui ont été rompus. C'est ce qui explique que les églises paraissent plus volontiers critiques à l'égard des persécuteurs qui se disent chrétiens, qui justifient les emprisonnements et les tortures qu'ils ordonnent, les contraintes qu'ils exercent par leur appartenance à la chrétienté, voire même au nom de la défense de cette chrétienté, à tout prix, et souvent contre elle-même. Le Christ n'admettait pas ce genre de justification et se méfiait des défenseurs trop bien intentionnés. Pierre en a fait l'expérience au Mont des Oliviers. Les églises ne peuvent donc pas admettre que l'on persécute aujourd'hui au nom d'une civilisation prétendument chrétienne; et elles se doivent de le proclamer sans cesse sinon elles sont complices. Face à ceux qui s'affirment athés, l'action de l'église a naturellement moins de portée. Les chrétiens n'ont pas d'autres possibilités et ils en usent souvent, que d'ajouter leur voix à d'autres voix qui intercèdent.

Permettez-moi maintenant d'aborder, pour conclure, un ultime problème. Quelle forme revêt l'action des églises en faveur des prisonniers d'opinion? Comment s'exprime leur soutien à ceux qui sont emprisonnés

pour leur conviction. En un mot, que proposent-elles de concret ? C'est une question qui est bien de notre époque. Toute solidarité doit se manifester par une action. Un reproche est souvent adressé aux églises : elles parlent et n'agissent pas. Les censeurs ajoutent volontiers, surtout lorsqu'ils sont dérangés par ce qui est dit, que discourir ne sert à rien. Loin de nous l'idée de privilégier la parole par rapport à l'action.

Mais que faire en faveur d'un prisonnier d'opinion ? On peut bien chez nous, à la rigueur, envoyer un paquet à l'un de nos objecteurs de conscience. Mais que faire pour un dissident soviétique, un prisonnier chilien, un prisonnier cambodgien ou indonésien ? Dans la plupart des cas, ayons le courage de l'avouer, nous ne pouvons rien. Nous ne pouvons envoyer ni argent, ni vivres, ni le plus petit mot de sympathie. Ce qui caractérise aujourd'hui la condition du prisonnier d'opinion, que ce soit en Afrique du Sud, au Brésil ou en Tchécoslovaquie ou ailleurs, c'est son extrême solitude ; c'est l'oubli dont chaque jour il est menacé. On a fort justement écrit que le sang séchait vite en entrant dans l'Histoire. Il est très vite oublié, le nom d'un homme qui n'est plus prononcé par personne. Nous pourrions dresser l'inventaire de ce que nos églises ont essayé, ces derniers temps, en faveur de prisonniers d'opinion. Nous pourrions énumérer les démarches, très souvent vaines, que telle église a tentée en faveur de tels ou tels prisonniers, mais cela nous paraît de peu d'importance. Notre tâche première consiste à rappeler à nos communautés, les noms, un nom sur cent, un nom sur mille, ne nous faisons pas d'illusions, de ceux qui souffrent de l'oppression ; les noms de ceux qui sont en cage, parce qu'ils veulent le monde meilleur ou simplement différent. La solidarité fraternelle de nos églises s'étend à tous ceux-là qui sont menacés de perdre jusqu'à leur nom. A tous ceux-là, dont le visage souffrant est le visage du Christ.

M^e Laurent Moutinot
pour la Ligue des droits de l'homme.

Lorsqu'en 1948 les Nations Unies adoptèrent la Déclaration universelle des droits de l'homme, elles entendaient se donner et donner au monde un code de morale universelle. La proclamation solennelle des droits fondamentaux de la personne humaine devait constituer le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Aujourd'hui, plus que

jamais peut-être, la question des droits de l'homme est d'actualité, tant il est vrai qu'aucun Etat, à de très rares exceptions près, ne respecte pleinement la Déclaration universelle des droits de l'homme. Et c'est ici pour moi l'occasion de remercier la Société Genevoise des Ecrivains et son Président, Monsieur Daniel Anet, d'avoir organisé la manifestation de ce soir, qui s'inscrit bien dans le cadre d'une démarche qui va vers le respect des droits de l'homme. Car il faut le dire, aucun contrôle n'a été institué, aucune instance n'existe qui vérifie et enquête sur le fait de savoir si les droits de l'homme sont respectés dans le monde; et c'est finalement à chacun, à chaque femme, à chaque homme, à chaque association de lutter, d'être vigilant et de veiller afin que les droits de l'homme soient respectés partout dans le monde. J'aimerais dire ici quelques mots sur la liberté d'opinion qui nous réunit. La liberté d'opinion et la liberté d'expression qui est son corollaire sont à n'en pas douter la pierre d'angle de toute la construction des droits de l'homme. La liberté d'opinion et d'expression permet d'exprimer ses idées et ses convictions, et aussi de faire valoir son droit; permet de protester et finalement, permet de lutter pour le respect de tous les autres droits de l'homme. Il est d'ailleurs tellement vrai que la liberté d'expression, la liberté d'opinion constitue le moyen de combat essentiel de ceux qui luttent pour une idée, pour la liberté ou pour la démocratie, que le premier soin des dictatures est de violer la liberté d'opinion et d'expression, afin d'éviter toute voix qui pourrait être gênante. Notre rôle, le rôle des organisations comme la Ligue suisse des droits de l'homme, comme Amnesty International, le rôle de chacun est d'être par conséquent vigilant, partout où la liberté d'opinion est violée.

Mais que faire? L'action doit être multiple. Il nous faut tout d'abord dénoncer systématiquement toutes les situations dans lesquelles la liberté d'opinion est violée. Et je dis bien, systématiquement toutes les situations. Parce que les droits de l'homme sont actuellement au niveau politique international, un enjeu que se disputent les grandes puissances, chacune prétendant faire mieux que l'autre. Il faut que les défenseurs des droits de l'homme se placent au-delà de cette bagarre qui consiste à revendiquer, chacun pour soi, la palme des droits de l'homme. Il faut dénoncer toutes les situations. Cette tâche de dénoncer les violations des droits de l'homme est la plus simple; c'est la plus ingrate, il faut le dire aussi, mais c'est peut-être l'une des plus efficaces. Le poids de l'opinion publique nationale et internationale est l'une des armes essentielles du combat pour le respect

des droits de l'homme. Je sais qu'il y a ici dans cette salle des gens qui luttent depuis des années; ils savent que cela est vrai, que cela est difficile, que c'est très ingrat et que c'est finalement une voie qui peut conduire à la libération de nombreux hommes. Combien d'hommes d'ailleurs, n'ont-ils pas été libérés parce que d'autres hommes par dizaines quelquefois, par centaines ou par milliers avaient élevé la voix pour demander leur libération. Il n'est pas toujours facile, il faut en convenir, d'estimer l'impact exact d'un communiqué de presse, d'une pétition ou d'une manifestation comme celle de ce soir. Mais croyez-moi, dans la pratique, notre organisation a eu l'occasion de remarquer que le poids de l'opinion publique peut être déterminant et cela a permis, je le dis ici, la libération de prisonniers politiques en Amérique latine, dans les pays de l'Est et en Afrique australe. Parallèlement à cette première forme d'action, qui je le répète est absolument fondamentale, il y a un deuxième volet de moyens d'action, c'est le travail des professionnels. C'est d'une part l'action des avocats, les missions d'observation judiciaire; c'est d'autre part tout le travail de documentation et d'information et là, je tiens à dire au représentant d'Amnesty International toute mon admiration pour ce que fait son organisation dans ce domaine, comme dans d'autres d'ailleurs. Il est important de savoir ce qui se passe, de faire des listes, que les Etats qui violent les droits de l'homme se sachent mis à l'index, surveillés regardés et contrôlés. Il y a, dans le travail des professionnels, une autre activité qui a son importance. C'est le travail diplomatique que tous les Etats soucieux des droits de l'homme et les grandes organisations qui sont accréditées auprès des organisations internationales peuvent mener. Et là aussi, il y a des contacts. C'est long, c'est difficile, mais il y a là aussi une forme d'action possible. Le troisième volet de l'action, en faveur des droits de l'homme est encore peu développé. J'estime personnellement qu'il devrait l'être davantage. C'est ce que j'appellerai l'action directe. La Ligue des droits de l'homme a tenté l'an dernier deux opérations de type similaire: Aller sur place, aider les hommes à quitter l'enfer de la répression dans laquelle ils se trouvaient. Cela a consisté d'une part, à envoyer au Brésil un représentant de la Ligue suisse des droits de l'homme qui est allé chercher Monsieur Manuel de Cansésao dans les prisons, qui l'a sorti des prisons, qui a fait le tour des administrations pour obtenir les visas, qui avait des amis qui travaillaient partout dans le monde pour l'aider, et qui l'a ramené en Suisse où il a fallu encore obtenir toute une série d'autorisations. La même opération s'est répétée dans des circons-

tances un peu différentes en Argentine. De telles opérations visent un double but: D'une part libérer effectivement et concrètement des victimes de la répression privées de leurs droits les plus fondamentaux; et d'autre part, dénoncer par une action spectaculaire, la situation abominable de tous les camarades d'infortune de celui que nous venons aider. Je suis convaincu que ces trois types d'action en faveur du respect des droits de l'homme sont complémentaires. La protestation publique, le travail suivi et diligent des organisations de défense des droits de l'homme et enfin ce que j'ai appelé l'action directe. J'espère, par ces quelques mots vous avoir montré ce qu'il est possible de faire, ce que la Ligue suisse des droits de l'homme essaie de faire. Bien sûr, c'est un travail immense. C'est une tâche que certains disent impossible. Mais Albert Camus en 1942, lorsque l'Europe était sous la domination de la barbarie nazie écrivait: Les hommes appellent impossibles les tâches qu'ils mettent longtemps à accomplir. C'est peut-être le cas ici. En conclusion, j'aimerais dire à la Société Genevoise des Ecrivains et à tous les amis des lettres, qu'ils ont le privilège, en usant de leur propre liberté d'opinion et d'expression, de défendre la liberté d'opinion et d'expression de ceux qui en sont privés.

Yves de Saussure
pour Amnesty International

Pour celui qui n'est ni poète, ni écrivain, c'est un redoutable honneur que d'être appelé à s'exprimer devant l'aréopage de ceux dont la vocation est le privilège de s'exprimer avec talent. Si j'ai accepté de prendre ce risque ce soir, au nom d'Amnesty International, c'est que je pense que le combat que notre association mène, n'est autre que celui qui s'impose à tout poète ou écrivain, dès lors que, quelque part dans le monde, des gens qui pensent sont réduits au silence. Ce n'est certes pas un hasard, si dans la foule des prisonniers et des torturés qu'Amnesty International s'acharne à faire libérer, les poètes et les écrivains sont si souvent au premier plan. Car, ce que les puissances de ce monde redoutent véritablement, ce qui les menace et ce qui les accule à la répression, ce n'est pas la liberté de pensée, elles affichent au contraire, ces puissances, le plus souverain mépris pour les opinions divergentes, tant que celles-ci se taisent. Mais c'est bien le fait que certains osent exprimer leurs pensées, affirmer leurs convictions, pro-

clamer leur désaccord. Car il est bien évident que ceux qui aujourd'hui, en ce moment même dans le monde entier et sous quel régime que ce soit, crouissent dans les cachots, ou affrontent la torture, en sont arrivés là, non pas pour avoir eu secrètement des pensées interdites, mais bien pour avoir manifesté leur opinion divergente, par leurs écrits, leurs paroles ou leurs actes. Quant aux dissidents qui se taisent, eux, ils ne sont poursuivis, éventuellement, que par leur remord. C'est à eux que pourrait s'appliquer le terme de prisonnier de conscience, que par un fâcheux anglicisme, on a bien failli mettre en tête de la présente année internationale du prisonnier d'opinion.

De tout temps, depuis que l'homme s'est constitué en société, ce qu'il est convenu d'appeler l'ordre établi a redouté avant tout, par-dessus tout, l'opposition idéologique. En la combattant, c'est une sorte d'hommage que ce pouvoir rend à la puissance de la pensée qui plus sûrement que la violence armée peut à brève ou longue échéance saper ou renverser les structures politiques les plus monumentales, dès lors, que celles-ci se fondent sur l'arbitraire et l'intolérance. Mais aujourd'hui, plus que jamais, les courants de pensées non conformistes sont redoutables pour les régimes autoritaires, du fait de la rapidité et de l'efficacité des moyens de diffusion sur lesquels du reste, ces mêmes pouvoirs fondent leur propagande. Certes, dans les pays répressifs, ni la radio ni la télévision ne sont accessibles aux opposants de l'intérieur. Mais la presse clandestine, elle, répand comme autant de traînées de poudre, les idées qui couvent sous la cendre. Et c'est pourquoi, plus que jamais aussi, les résistants sont amenés avec plus ou moins de génie ou d'ingéniosité, à devenir des écrivains par nécessité, par contrainte intérieure, au péril de leur liberté, au péril de leur vie. Et leurs écrits, qui filtrent insaisissablement sous les frontières, comme autant d'appels à l'opinion mondiale, reviennent alors, amplifiés et percutants, par le canal des ondes libres, qui elles ne connaissent pas les frontières.

Rien n'est plus inconfortable, pour un régime répressif, que ces miroirs qui de l'étranger, lui renvoient ce qu'il voudrait cacher de ses contradictions internes. A l'origine d'Amnesty International, il y a cette idée toute simple — mais les idées les plus justes, en général les plus efficaces, ne sont-elles pas presque toujours les idées les plus simples — cette idée donc, de recourir à l'opinion libre, contre ceux qui écrasent la liberté d'opinion, à la manifestation des consciences pour forcer au respect de la conscience et de son droit à s'exprimer. Parce qu'aujourd'hui les distances sont abolies

et que ce qui a lieu en un point du globe est connu presque aussitôt sur toute la surface de la terre et souvent mieux ailleurs que sur place. Pourvu que quelqu'un la répercute, plus aucun gouvernement, si méprisant soit-il des droits de la démocratie, ne peut plus se permettre de faire n'importe quoi, sans s'exposer au choc en retour de l'opinion mondiale. Une opinion dont il sait bien qu'il ne pourra la défier impunément à plus ou moins long terme. La conscience universelle est devenue un levier capable de renverser les puissances qui prétendraient l'écarter ou la manipuler à leur guise. Encore faut-il, pour agir, selon le principe d'Archimède, que ce levier, si puissant soit-il, dispose d'un point d'appui si modeste soit-il. C'est ce point d'appui, sorte de pierre d'achoppement, qu'Amnesty International se propose d'être. Que le centre en soit à Londres ou ailleurs, peu importe, dans la mesure où ce point d'appui reste en dehors, des influences ou des pressions qui voudraient l'asservir. Ou plutôt, car Amnesty International n'a rien d'extra-terrestre, dans la mesure où placé au centre d'un réseau international d'informations il se maintient constamment au point d'équilibre en répartissant également son action entre les différents systèmes qui se partagent le monde et prétendent chacun à le dominer. On connaît le principe: les coups de boutoir portés par Amnesty International sont toujours lancés simultanément dans trois directions: A l'est, à l'ouest, dans le tiers monde. Et tout membre d'Amnesty International, quelles que soient par ailleurs ses sympathies personnelles, s'engage à réagir également dans ces trois directions, dès lors qu'il s'agit de défendre la liberté d'une opinion quelle que soit celle contre la répression d'où qu'elle vienne. Chaque groupe local — il y en a par exemple cinq ici à Genève — se voit attribué en permanence trois prisonniers choisis selon ce principe et travaillera sur ces cas, des années s'il le faut, jusqu'à ce que la libération intervienne ou tout au moins jusqu'à l'obtention d'un traitement équitable et conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Chaque cas résolu est aussitôt remplacé par un autre, relevant du même bloc idéologique. En outre, chaque mois, Londres lance à tous les groupes de par le monde, un appel prioritaire concernant trois cas d'urgence, toujours sélectionnés selon la même répartition; chaque groupe alors s'adresse à la représentation diplomatique du gouvernement en cause auprès de son propre pays. Pour Genève, à Berne. Tandis que chaque membre individuel écrit en son nom personnel, aux autorités civiles ou judiciaires du pays qui détient le prisonnier. On évalue à 10 ou 15 000 en moyenne, le

nombre de lettres recommandées que ces autorités reçoivent, sitôt qu'un cas flagrant de violation des droits de l'homme a été diffusé par le siège central d'Amnesty International. Et chacune de ces lettres fournit sur le cas en question des précisions qui démontrent bien que l'homme de la rue aujourd'hui, partout dans le monde, est exactement informé de ce qui se passe dans l'ombre de tel cachot ou sous les projecteurs de telle chambre de torture. En outre, il y a des actions ponctuelles, qui sont déclenchées lorsque les circonstances s'y prêtent; par exemple, les collectes de signatures sur la place publique, les expositions de documents, sur tel ou tel abus particulier, les appels de fonds en faveur d'une action bien définie, ou alors le recours à des organisations spécialisées et qui ont leurs moyens propres d'intervenir et souvent fort différents d'Amnesty International; la Croix Rouge par exemple, la Ligue des droits de l'homme, la Commission juridique internationale; des syndicats, des associations professionnelles internationales, etc. Bref, le but d'Amnesty International qui voudrait non pas être celle par qui le scandale arrive mais celle par qui le scandale éclate est de mobiliser toutes les ressources possibles, tout ce qui est susceptible d'informer, de sensibiliser, d'alerter l'opinion mondiale contre toutes les autres formes possibles de la répression de la liberté d'opinion. A ce combat, tous azimuts, il y a toutefois trois restrictions. Trois seulement, mais dont l'expérience a démontré la sagesse. Tout d'abord, un prisonnier n'est pris en charge que s'il n'a pas eu lui-même recours à la violence pour tenter d'imposer ses propres idées. Ensuite, un groupe ne se charge jamais de cas relevant de son propre pays. Par contre, il lui appartient de signaler au siège central l'abus dont il pourrait avoir connaissance sur son propre territoire. Enfin, parce qu'Amnesty International proclame le respect absolu des convictions d'autrui même lorsqu'il en désapprouve les conséquences, toute intervention, qu'elle soit individuelle ou collective, est toujours rédigée en termes courtois et s'en tient à la plus stricte objectivité. Et maintenant, me demanderez-vous pour terminer, quels sont les résultats de tous ces efforts? Ils varient bien entendu selon les régimes et les circonstances. Certains sont spectaculaires et connus de tous. Beaucoup d'autres, beaucoup plus humbles sont, pour diverses raisons, tenus secrets. Mais chaque membre d'Amnesty aurait des anecdotes à raconter, des joies ou des désillusions. Et chaque bulletin mensuel annonce des libérations souvent inespérées mais apporte aussi de nouveaux cas. Je serais incapable de citer en détail beaucoup de chiffres actuels. Je n'en choisirai

que trois parce qu'ils me paraissent significatifs. Actuellement, 116 pays qui ont signé la Déclaration universelle des droits de l'homme sont officiellement reconnus comme la violant sur un point ou sur plusieurs; 116 pays. Et parmi eux, dans 60 pays, il a été établi et prouvé que la torture a été institutionnalisée; redevenue un instrument du pouvoir. Contre ces chiffres, en 1975, (j'ignore encore les chiffres pour 1976) 1600 libérations. Ce chiffre est énorme si l'on songe à la somme d'efforts qu'il a fallu pour obtenir ces 1600 libérations. Ce chiffre est énorme si l'on pense que derrière chacune des unités de ce nombre, il y a un individu, il y a une pensée, il y a un courage, il y a une famille. Mais ce chiffre est absolument dérisoire si on l'oppose à d'autres chiffres dont je vous donne quelques exemples. Aujourd'hui, en Indonésie, Amnesty International a répertorié 55.000 prisonniers d'opinion et quand je dis répertorié, il s'agit de prisonniers dont on connaît le nom, l'état de santé, les circonstances de l'arrestation, les motivations, ainsi que le lieu de détention. Il faudrait probablement doubler ce chiffre pour approcher de la réalité. En Union Soviétique, il est aujourd'hui reconnu qu'il y a 10.000 prisonniers qui correspondent au critère du prisonnier politique. En Amérique, c'est le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, le Chili, les pays les plus occidentalisés, les pays les plus industrialisés, ceux qui entretiennent avec nous des liens culturels et économiques les plus étroits qui détiennent le triste record de répression politique et qui, surtout, ont introduit ce contre quoi Amnesty International ne peut rien, l'assassinat politique. Devant ces chiffres il y aurait de quoi se décourager, c'est vrai. Peu importe, chaque membre d'Amnesty International porte en lui la conviction, que les jours sont comptés aux puissances qui ne doivent de rester en place qu'au silence, qu'il soit de lâcheté ou d'ignorance — de ceux qui, comme vous ou moi, et avec des moyens et des talents divers, ont le pouvoir et la liberté de parler au nom de ceux que l'on fait taire. Et même si cette lutte ne devait être qu'un perpétuel recommencement, elle vaut la peine de n'être jamais abandonnée; ne serait-ce que pour avoir le droit de dire, dans l'esprit de Voltaire: « Je ne suis pas de votre avis mais je ferai tout au monde, pour que vous puissiez l'exprimer. » Le jour où tous les écrivains de par le monde se sentiront solidaires de chaque penseur, de chaque écrivain que l'on enferme ou torture pour ce qu'il a écrit et prendront la plume pour le proclamer chaque fois qu'il le faudra, ce jour-là, je suis certain que beaucoup de puissances n'oseront plus commettre ce péché contre nature.

André Chavanne
conseiller d'Etat de Genève.

Nous sommes réunis pour dire que nous devons faire l'impossible pour aider les hommes et les femmes, à travers le monde, de toute condition, de toute culture, qui nous donnent une leçon extraordinaire, sous la torture, dans les cellules où ils ne peuvent pas parler, privés de tout contact, dans un monde clos, d'où rien ne sort, d'où rien ne peut sortir. Nous avons ce soir à dire que ces hommes sont l'honneur de l'humanité. C'est notre devoir le plus évident, de faire ce qu'il est possible de faire pour qu'ils puissent redevenir, à part entière, les hommes merveilleux, les femmes merveilleuses qu'ils sont, par ce choix, car il y a choix, de la misère psychologique, physiologique, pour affirmer leur droit d'être des hommes et des femmes, leur droit essentiel. Le premier sentiment qui nous réunit ce soir, est celui de l'infini respect, celui de l'infinie reconnaissance pour ceux, qui à travers les difficultés les plus extraordinaires nous disent: Voilà ce que c'est, que d'être un homme et une femme dans les conditions les plus atroces. Voilà ce que c'est de rester soi-même dans les camps, dans les prisons, dans les salles de torture, parce que ce que nous voulons dire, nous le redirons jusqu'à ce que la mort nous entraîne. Il est extrêmement important de rappeler qu'en définitive, ce qui nous réunit ici essentiellement, c'est le respect de ceux-là, c'est notre admiration de ceux-là, de ceux qui osent dire, de ceux qui osent crier, de ceux qui osent écrire, sachant que demain, ils pourront être arrêtés, et que demain ils pourront être torturés: « J'ai le droit, j'ai le devoir de communiquer avec les autres et de leur dire, ce que je pense, ce que j'aime, ce que je veux. » On nous a dit ce soir comment on pouvait, dans des actions très diverses, intervenir; comment pourrions-nous, nous, ne pas nous sentir directement concernés par les possibilités d'action et d'aide envers des êtres aussi extraordinaires. Oui, pendant longtemps, on peut se donner des explications, des simplifications: « Je n'interviens pas, parce qu'en définitive, après tout, ça peut desservir la cause nationale de mon pays; ça peut desservir la cause même de ceux qui souffrent parce que leurs geôliers, leurs policiers, leurs militaires vont se fâcher parce qu'on va dire que ces hommes sont les meilleurs de tous. » Qu'on soit d'accord avec eux ou qu'on ne soit pas d'accord avec eux, ils restent comme un témoignage essentiel.

Je crois qu'on a entendu ce soir des témoignages essentiels, prouvant qu'en définitive un certain nombre, peut-être un petit nombre d'entre eux peut être sauvé, peut être rendu à la lumière, peut être rendu à l'amour des leurs, des autres hommes de leur pays. Je crois que cela est une chose très importante que, à travers les mêmes moyens de puissance totale que donnent la radio, la télévision, la presse, les échanges de livres et les échanges de journaux, il n'est pas en définitive de tortionnaire qui soit suffisamment fort, sûr de lui, pour ne pas tenir compte de ce qui se dit, de ce qui s'écrit. Les tortionnaires commencent dans beaucoup de cas, un matin, par un coup d'Etat militaire; ils arment des recrues, des armes même qu'on leur a confiées pour défendre le pays s'il était attaqué, on ne dit rien de ce qui se passe, on invente qu'on a le droit de faire cette intervention pour le plus grand bien de la patrie et brusquement, c'est la bataille infernale qui commence, avec toutes ses suites. Les envois des gens en prison, les dirigeants qui se disputent, l'abaissement extrêmement rapide, de l'intellectualité et du moral du pays. Et ça va vite. Et malgré tout, ces gens, un jour, doivent s'en aller. Il en est parmi eux qui ont peur, car il est beaucoup de lâches parmi eux; parce qu'il faut être lâche pour saisir un pouvoir simplement parce qu'on a la force et la force totale.

Nous l'avons appris ce soir, nous pouvons aider certains individus, certains des gens qui souffrent à cette heure même. Par conséquent, nous le devons. Nous devons aider les gens qui clament le droit à avoir leur opinion du haut de leur singularité, de leur enfance, de leur donnée génétique, de leur vie, de leur adolescence; ces gens qui sont ce qu'ils sont, qui savent bien qu'ils ne sont pas parfaits, qui savent bien qu'ils n'ont probablement pas la vérité absolue. Quels que soient leurs caractères, je pense que la leçon qu'ils nous donnent vaut bien que nous les aidions. Nous pouvons les aider aussi en sachant bien, en étant bien sûr, que la raison d'Etat n'est jamais une bonne raison. Que dans un pays comme celui-ci, où le pouvoir n'est pas très puissant fort heureusement, c'est une tentation quand même continue, que de réduire au silence d'une manière ou d'une autre, les gens qui ne pensent pas comme nous, qui ne pensent pas comme la majorité, qui ne pensent pas comme nous les gouvernants qui voudraient bien être totalement aimés et jamais discutés. Chose qui n'est pas bien grave. Nous sommes des 22 pays où l'on ne torture pas. Mais nous sommes par conséquent, encore plus responsables, de savoir qu'à chaque instant, une telle chose pourrait nous arriver. Qui aurait pu croire que la grande Allemagne

deviendrait un jour le pays d'Hitler? Nous devons bien savoir nous même qu'il y a danger; que dans l'essentiel, le simple de la vie, le direct quotidien, nous devons respecter ceux qui ne pensent pas comme nous. Nous devons nous élever contre toute volonté d'humilier un homme, dans sa famille, dans ses amours, dans sa profession, dans sa manière d'être un homme.

Daniel Anet

Ce n'est pas impunément que l'on peut revendiquer la défense de la liberté, il faut aussi l'assumer. Pour faire connaître aux puissances, l'essentiel de notre opposition à tout régime carcéral visant à détruire la liberté d'opinion, nous leur avons écrit une lettre, sans l'illusion de penser que cette simple lettre pourrait faire très grande impression sur les puissances, mais plutôt, pour que cette lettre soit de notre part un engagement ici et maintenant. Monsieur Jean-Pierre Laubscher, vice-président de la Société Genevoise des Ecrivains va vous la lire dans son texte original français.

Lettre aux puissances.

Le 20 avril 1977 à Genève, dans une assemblée d'hommes et de femmes, de races et de croyances diverses, tous fermement convaincus que la liberté est un leurre si elle n'est pas assurée à tout être humain quelles que soient ses opinions, nous avons signé cette lettre adressée aux puissances du monde. Nous les adjurons solennellement de ne plus jamais emprisonner ni garder en prison qui que ce soit, parce que sa pensée et sa parole diffèrent de la doctrine politique ou religieuse dominante. Tant qu'une seule prisonnière, tant qu'un seul prisonnier, la voix étouffée, se meurt dans une cellule à cause de ses opinions, la justice est blessée, la dignité offensée, le progrès de la civilisation entravé et la voie reste ouverte à la violence. La paix du monde passe par l'abolition de la prison pour opinion.

Cette lettre sera lue en différentes langues du monde, en russe, en italien, en espagnol, en allemand, en anglais, en arabe, grâce aux bons offices du président de l'école d'interprétation et de traduction, Monsieur Williams

et de Madame Huber. Je voudrais que vous écoutiez cela, non pas simplement comme un exercice de traduction et de transmission, mais que vous l'écoutez à travers la présence de ce prisonnier invisible sur sa chaise vide et que ces voix qui vont venir maintenant dans l'espace, pour un instant vous parlent, comme si c'était la voix des centaines de milliers qui n'en ont pas.

Nous avons réalisé cette unité d'action qui devrait inspirer nos actes et nos paroles quand il s'agit de promouvoir et de maintenir le bien le plus précieux: la liberté d'être et d'aimer, de créer, de s'accomplir, d'inventer son bonheur à la mesure de son âme, de vivre selon sa vocation et de mourir d'une mort naturelle.

Devant ce prisonnier inconnu qui nous a assisté tout au long de la soirée, devant cette présence invisible et obsédante, devant la somme effrayante de souffrances qu'il représente, il n'y a pas lieu de disputer sur la forme et la couleur de nos sentiments. Et surtout, il n'y a pas lieu de chercher dans des cris, un dévouement ridicule, et la satisfaction illusoire de croire qu'ainsi l'on a fait quelque chose. Les puissances de ténèbres qui règnent sur les cachots et les bastilles se moquent bien d'une telle agitation. Mais elles reculent, quand s'exerce sur elles la pression de ceux qui, en tout pays, par la parole, par l'écrit, par le refus de toute bonne volonté à leur égard, serait-elle commerciale, ne cessent de les affronter à leurs crimes.

Et c'est d'abord dans notre pays, que nous devons pratiquer le respect d'autrui, de sa pensée, de ses opinions. Savons-nous bien nos privilèges? En combien d'autres lieux de la terre peut-on dire ouvertement ce que nous venons de dire, sans risquer la prison, la torture, la mort lente ou violente. Ce sont d'immenses, mais ce sont de fragiles privilèges, croyez-le! Combien de temps encore, les aurons-nous? Cela dépend de nous.

Et si même notre pays devait un jour devenir une île de liberté si petite fût-elle, et menacée, elle maintiendrait, vive, si nous le voulons, la source de la lumière qui s'étendra un jour aux confins de la terre.

ROUSSEAU ET LE BOURREAU

Ce dût être un bien curieux spectacle, ce matin du 19 juin 1762, que celui de deux livres brûlant sur un petit bûcher, devant la porte de l'Hôtel de Ville de Genève, en présence de graves personnages emperruqués très conscients de l'importance de leur rôle de magistrats et de la circonstance où ils agissent en défenseurs des lois, des institutions, de la religion établie.

Le moins imbu de son importance n'est certes pas le bourreau, noir personnage sans amis, exécuter impassible des condamnations à mort prononcées par le Conseil de la République. Au moins, cette fois-ci, n'y avait-il pas mort d'homme, mais brûlement de livres, A défaut, peut-être de leur auteur ? S'il n'avait pas fui, dès le 9 juin, aux montagnes neuchâtoises, quel eût été son sort ?

Jean-Jacques Rousseau dont la pensée a fertilisé celle de presque tous les groupes humains engagés dans un combat libérateur contre des tyrannies de divers ordres, — « partout où des peuples prennent conscience d'eux-mêmes... il y a une présence éparse de Rousseau », écrit Marcel Raymond, — Jean-Jacques fut donc, un jour de ses cinquante ans et dans le mois de sa naissance, contraint à l'exil par la décision injuste, prise à la hâte, de magistrats plus soucieux de complaire à un gouvernement étranger que de bien examiner, à tête reposée, les faits imputés à crime à leur concitoyen par le Parlement de Paris. Lequel, le 9 juin, avait décrété Rousseau de prise de corps pour avoir publié, le 24 mai, un livre séditieux, l'« Emile » (on ne parlait pas du « Contrat Social ») que l'exécuter de la haute justice lacère et brûle publiquement au pied du grand escalier du Palais de justice, le 11 juin.

Ce même jour, le Conseil de Genève, où l'« Emile » et le « Contrat Social » sont arrivés le 5 juin au nombre de quarante-huit, ordonne leur saisie, leur mise sous scellés chez les libraires Philibert, Bardin frères et Gosse frères.

Le 18 juin, ils sont déposés à la chancellerie, sauf six exemplaires destinés aux « seigneurs scholarques » chargés de faire rapport au Conseil sur ces ouvrages « contenant des maximes dangereuses et par rapport à la « religion et par rapport au gouvernement. » Au cas où il paraîtrait, leur auteur doit être arrêté.

Il est en fuite, sur cette orbite du désespoir qui le mènera d'Yverdon à Môtiers, de Môtiers à l'île Saint-Pierre, de là en Angleterre, puis en France et finalement à Paris. Il ne reverra jamais Genève.

On ne sait s'il y eut des spectateurs, et lesquels, autour du petit feu du 19 juin dont on voulait que, dans sa retombée en cendres, s'éteignît la flamme des révolutions. Le peuple de Genève connut-il même cette condamnation? C'est peu probable, tant on y mit de hâte.

Y avait-il péril pour la république? « En brûlant l'« Emile », Genève renie le principe même de sa religion » écrit Gaspard Vallette. Alors?

Alors il s'agissait essentiellement d'intérêts. D'un double intérêt: financier, dans le rôle capital de la protestante Genève comme place de finance et source d'argent de Sa Majesté très catholique le roi de France; politique, dans l'appui donné au gouvernement oligarchique de Genève par ce prince dont les désirs sont reçus comme des ordres.

Or, le 12 juin, J.-F. Sellon, chargé d'affaire de la République à Paris avait communiqué à Pierre Lullin, secrétaire d'Etat de Genève, l'arrêt du Parlement contre Rousseau et son exécution. Ajoutant qu'on est anxieux, à Paris, de savoir quelle sensation l'« Emile » fera à Genève.

Le 16 juin, le résident de France à Genève, M. de Montpérour, informe le comte de Choiseul, ministre des affaires étrangères, de la saisie des livres et de la probable condamnation de leur auteur. Les jeux étaient-ils donc déjà faits dans l'esprit des seigneurs syndics?

Le jour même du brûlement, le Conseil charge M. Sellon de « témoigner à S. E. M. le comte de Choiseul, que le Conseil a vu avec beaucoup de déplaisir qu'un homme qui se dit citoyen de Genève et qui, dans l'espace de quarante ans, n'y a séjourné que quelques semaines, a été assez téméraire pour oser composer des ouvrages aussi dangereux. »

Le 9 juillet, Sellon transmet au Conseil les félicitations de Choiseul.

« Il est humiliant pour notre amour-propre civique, écrit Gaspard Vallette, de voir avec quelle constante obséquiosité le magistrat genevois s'ingénie à renseigner le ministre français, à séparer la cause de Genève de celle de Rousseau, à renier, autant qu'il peut le faire, le plus glorieux des fils de la cité, et à accueillir les félicitations que lui adresse, pour avoir condamné Jean-Jacques, le gouvernement étranger si fidèlement servi. »

La même ruine, à la fin, les enveloppera. « Quos vult perdere Jupiter dementat ». Jamais, peut-être, il n'y eut plus frappante illustration de l'antique maxime: Ceux que Jupiter veut perdre, il leur trouble l'esprit. Jean-

Jacques, lui, s'écriera: « Genevois, si telle est votre liberté, je la trouve peu regrettable. »

La condamnation de Rousseau fut préméditée, arbitraire et illégale. Pourtant le procureur général J.-R. Tronchin, dans son réquisitoire, avait estimé que la justice devait « borner sa sévérité aux ouvrages mêmes » et ne point s'en prendre à leur auteur. Il ne voit pas « quel tour de procédure » on pourrait prendre pour que Rousseau soit décrété de prise de corps à la fois à Paris et à Genève; ce serait le forcer à être condamné par contumace à l'un ou l'autre de ces endroits.

Le Conseil passa outre et condamna auteur et livres comme « téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements. » Ils défendaient pourtant la vraie démocratie républicaine et la liberté de conscience; choses impensables, ou au moins intolérables, pour des oligarques!

Mais à Genève, dans le peuple, chez ces horlogers grands lecteurs, à Saint-Gervais, sur la colline en face de celle du petit bûcher, on lit quand même le « Contrat Social ». Et l'on dit que c'est « l'arsenal de la liberté ». Le moment venu, on y prendra des armes pour abattre l'Ancien Régime.

Seize ans plus tard, en 1778, brusquement, Rousseau mourra, âgé de soixante-six ans.

Depuis, deux siècles ont passé. Des peuples entiers ont conquis leur liberté ou l'ont perdue et sont repartis à sa conquête. On va célébrer le deuxième centenaire de la mort de Jean-Jacques. On va glorifier son génie et reporter sur sa ville natale une part de cette gloire. On saura dire, peut-être, le Genevois qu'il fut, avec une sincérité, un amour, une émotion incomparables. Dira-t-on aussi comment cette sincérité fut mise en doute, cet amour déçu, cette émotion raillée? Peut-être fallait-il qu'il mourût en exil pour que sa pensée eût d'emblée une audience universelle?

L'instant où le bourreau fourre sa torche dans le bûcher sous des livres doit être retenu et bien vu. Il s'est répété plusieurs fois, dans les deux derniers siècles. Et chaque fois qu'on a brûlé des livres, ce fut avant de brûler des hommes, des femmes et des enfants. Chaque fois aussi, la tyrannie déchaînée se brisa, à la fin, contre la volonté de justice et la soif de liberté. Mais que de ruines, dans ce combat, que de larmes versées, que de sang répandu! Jusqu'à quand faudra-t-il que l'humanité monte ce calvaire à la rencontre du bourreau?

Genève, septembre 1977

L'AVENIR DE L'ÉCRIVAIN AFRICAIN

Conférence donnée le 6 mai 1977 à Genève
devant les membres de la Société genevoise des écrivains

Pour les historiens spécialistes des questions africaines, l'année 1960 est considérée comme l'année de l'Afrique. Car en 1960 quatorze colonies ont conquis leur indépendance politique.

Ces jeunes Etats africains se trouvaient du coup confrontés à des problèmes d'ordre politique, économique, social, militaire, culturel, etc. Pour les dirigeants de nos pays il n'était pas facile d'établir l'ordre des priorités dans le cadre de la construction nationale.

Nous ne devons pas perdre de vue cette vérité historique: sous la colonisation, l'Africain connut l'interruption de la continuité historique de sa culture et emboîta le pas à la civilisation occidentale.

Non pas que la culture africaine fût mauvaise pour ceux qui en vivaient, ainsi que les tenants de l'assimilation s'efforcèrent de l'inculquer aux Africains. Ce qui reste toujours vrai, c'est que les cultures africaines s'opposaient aux desseins de la colonisation. La conception de vie des Africains, leur système religieux, leur organisation familiale, étaient incompatibles avec l'entreprise coloniale.

Celle-ci était mue par le désir du gain, la production et l'échange commercial, l'exploitation scientifique de l'univers, la domination technologique des ressources et un progrès économique indéfini, lié à l'autonomie de la personne. La société africaine avait le culte des relations sociales fondées sur la solidarité, l'attachement personnel dans une vision du monde sacrée régie par l'unité de foi, de connaissance et d'être. Et comme telles, les valeurs africaines pouvaient constituer un refuge dans lequel les autochtones pouvaient s'opposer et résister aux sollicitations et aux pressions européennes.

Confrontées l'une avec l'autre par rapport à leur *Weltanschauung*, les cultures africaine et européenne s'opposaient profondément et se combattaient. C'est pourquoi l'administration coloniale entrepris la « conversion culturelle des autochtones pour les mettre en condition de servir ».

L'école fut l'instrument privilégié du déracinement des populations coloniales. Il est évident que, avec l'indépendance, les Africains ont senti la nécessité de retrouver leur propre identité. Chez moi au Zaïre, le recours à l'authenticité est l'expression de la volonté de tout un peuple qui voudrait revaloriser son *Moi*.

L'importance du rôle que joue l'ART dans la société de la nouvelle Afrique retient l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la culture africaine, à la pensée africaine et à la personnalité africaine. Il doit intéresser au premier chef l'actuelle génération africaine qu'elle soit ou non attirée par l'art pour l'art. En réalité aucun jeune Etat africain ne peut ignorer aujourd'hui les services que l'*Art* peut rendre dans la marche vers la Renaissance.

Car l'*Art* de l'Afrique n'est plus désormais regardé comme « fétichiste » ainsi qu'il fut par les premiers Européens qui explorèrent le continent; il n'est plus traité avec cette condescendance qu'affectèrent les premiers anthropologistes, missionnaires et voyageurs qui mélangèrent sans discernement des objets d'art authentiques ou sans valeur.

L'*Art* africain ne doit pas se contenter d'avoir exercé une influence historique sur l'*Art* moderne. Les termes *Art noir africain*, *Art africain traditionnel*, *Art primitif*, *Art tribal* ainsi que toutes les chapelles esthétiques se réclamant de telles définitions en s'attribuant le droit d'évaluer la valeur esthétique du travail africain, doivent maintenant être reconsidérés à la seule lumière du point de vue africain. Ces chapelles et l'influence qu'elles exercèrent sur l'esprit critique doivent être aujourd'hui tenues pour un vestige des chapitres évangélique, économique, éducatif et même politique du passé colonial. L'*Art* dans l'Afrique moderne doit jouer un rôle nouveau et ce rôle doit lui être confié par les Africains eux-mêmes qui détermineront la forme qu'il doit prendre pour être le miroir des aspirations des peuples indépendants de l'Afrique.

Dans le cadre de cette mission historique, mission que doivent assumer pleinement et consciemment les intellectuels africains en général et les artistes africains en particulier, les jeunes écrivains africains recherchent les voies et moyens pour participer activement à l'édification de la nouvelle société africaine.

SENGHOR apprend que l'Afrique sans écriture utilise l'oralité pour exprimer la VIE de la société, nommer et véhiculer sa *Civilisation*. Par cette affirmation, SENGHOR contredit les thèses de ceux qui ont prétendu que l'Afrique était dépourvue d'histoire, par conséquent de civilisation, dès

lors même qu'elle n'avait pas inventé l'écriture. Il affirme que l'oralité qui n'est pas l'absence de civilisation ni de culture se conçoit comme une technique valable de « communication du moment que l'on s'interroge non pas sur le fait de l'écriture, mais sur l'importance sociologique, psychologique et éthique de la parole face à la problématique d'une culture à transmettre et à conserver ».

La parole est un fait privilégié de la *Civilisation* africaine. Elle dévoile à la société qui l'écoute son passé et son identité. Elle s'énonce sous forme de maximes, de dictons, de proverbes. Et lorsqu'elle se fait nuancée, plus solennelle, variée, elle devient palabre et se sert du mythe, de la fable, du conte, du chant et de la danse.

Ainsi donc, la culture et les coutumes de nos peuples sont reflétés dans notre littérature orale. Entre la parole et la littérature traditionnelle, il y a comme un lien conjugal, comme une soudure ombilicale. L'une ne peut jamais s'inscrire en contrepartie de l'autre, sous peine de se dévaluer mutuellement, en renversant leur commune table des valeurs.

Compte tenu de ce qui précède, je dirai que l'écrivain africain doit toujours tenir compte du pouvoir de la parole dans notre société d'aujourd'hui. L'écrivain africain devra opérer un choix parmi les genres littéraires pour n'utiliser, pour le moment, que ceux qui lui permettront d'atteindre facilement un large public.

Nous pensons que pour l'écrivain africain, écrire est un vrai apostolat. Il utilise sa plume comme un moyen parmi d'autres dans la lutte pour l'édification d'une société nouvelle, une société qui vise avant tout la promotion intégrale de l'*Homme*.

Dans le stade actuel de notre développement, nous pensons que la poésie, le théâtre, les contes restent encore des genres littéraires plus accessibles à la masse africaine. Car en effet, la *Civilisation* négro-africaine procède d'une vision unitaire du monde. Aucun des domaines n'est autonome, que les « sciences humaines » de l'Occident divisent artificiellement. Le même esprit anime, en les liant, la philosophie, la religion, la société et l'art des Négro-Africains. Et leur philosophie, qui est ontologie, exprime leur psycho-physiologie...

Parce que technique intégrale, l'*Art* n'est pas divisé contre lui-même. Plus précisément, les arts, en Afrique noire, sont liés l'un à l'autre, les uns aux autres : le poème à la musique, la musique à la danse, la danse au théâtre, le théâtre au conte, le conte à la sculpture et celle-ci à la peinture...

En tenant compte des réalités nationales, le poète africain peut, par exemple, se servir de la musique et de la danse pour véhiculer facilement son message poétique dans les masses.

Le dramaturge trouvera, lui, dans nos contes moralistes des thèmes pour son répertoire. En d'autres termes, la civilisation orale restera une source inépuisable d'inspiration pour l'écrivain africain moderne qui se veut authentique.

Comme disait le poète sénégalais, Lamine DIAKHATE: « Les écrivains de l'Afrique moderne ne peuvent prétendre exprimer valablement leur peuple s'ils ne comprennent d'abord celui-ci. Ensuite, ils doivent être, ces écrivains, les « véhicules-porteurs » du message de leur peuple. Et c'est parce qu'ils auront été nourris au lait de la tradition qui, comme tout phénomène humain, évolue et s'enrichit chaque jour, qu'ils pourront prétendre être les porte-parole d'un monde dont la vocation demeure d'apporter sa contribution à l'édification de l'Universel ».

L'écrivain africain devra comprendre que la littérature africaine moderne n'a de chances d'avoir un rayonnement universel que dans la mesure où elle traduit la *Vie* (passé, présent, avenir) et où elle reste dans la tradition africaine d'authenticité, de vérité et de disponibilité.

Le Noir ébloui par l'éclat de la culture occidentale peut-il oublier la douceur de sa culture maternelle?

SENGHOR ne le croit pas. L'assimilé ne peut ignorer complètement un univers qui est resté le sien, qui s'est imposé à lui par osmose et par initiation quand ses yeux, pour la première fois, s'ouvrirent au monde, appréhendèrent les choses, reconnurent les hommes pour mouler son comportement dans celui des membres de sa communauté. Au contraire, SENGHOR pense que l'assimilé se détournera de la culture d'emprunt pour s'attacher dans un geste de reconnaissance et d'émerveillement à la culture maternelle.

« Tu n'es pas plante parasite sur l'abondance rameuse de ton peuple. Ils mentent; tu n'es pas tyran, tu ne te nourris pas de sa graisse. Tu es l'organe riche de réserve, les greniers qui craquent pour les jours d'épreuves. »

Tout au début de mon exposé j'avais dit que pour un écrivain africain écrire est un apostolat. Pour lui ce qui compte avant tout c'est le message qu'il cherche à transmettre à son peuple.

Comme disait Liliane BETANT: « L'écrivain, par son art, rend public son message. Par sa transmission, il aide à la compréhension du monde, à l'évolution de la pensée. »

Dans le cadre de leur mission, les écrivains africains rencontrent beaucoup de difficultés. Il y a avant tout le problème d'édition et de diffusion qui se pose à presque tous les jeunes auteurs africains. Le plus souvent, nos jeunes auteurs se tournent vers l'Europe pour trouver un bon éditeur. Que constatons-nous? Nous constatons un désintéressement quasi général des éditeurs français vis-à-vis de notre littérature. Ces éditeurs cherchent à pratiquer un dirigisme contre lequel ils savaient, à priori, que nous regimberions. Ainsi on nous propose des thèmes qu'on est convaincu que nous n'accepterons jamais de traiter en respectant le contexte « rétro » par son exotisme mignard, ou souvent pornographique et commercial. Ceux des écrivains qui arrivent quand même à se faire éditer par des petites maisons d'édition, le font à compte d'auteur. Leurs œuvres qui sont destinées à leur public, le plus souvent, n'arrivent pas en Afrique. De ce fait, il arrive souvent que nos publics ignorent ce que nous écrivons pour eux.

C'est pourquoi, dans nos pays, les jeunes écrivains se regroupent dans des cercles littéraires pour arriver, par le travail de groupe, à véhiculer leurs pensées.

Dans mon pays le Zaïre, l'Union des Ecrivains Zaïrois (U.E.Za) consciente des difficultés que rencontrent nos jeunes auteurs pour se faire éditer, publie une revue littéraire où ses membres ont la possibilité d'utiliser les colonnes de la revue pour faire connaître au public leurs écrits. Sous l'égide de l'U.E.Za, nous avons créé, dans chaque quartier des grandes villes, des cercles littéraires pour favoriser l'animation culturelle. Nos écrivains organisent des récitals de poésie, font jouer leurs pièces et donnent des conférences.

Sur le plan africain, l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) a commencé à s'intéresser au problème culturel de l'Afrique. Les discussions sont en cours pour trouver des solutions adéquates sur le plan régional.

Il nous faut des maisons d'édition populaires, des messageries, un fonds d'aide aux jeunes artistes africains, des bibliothèques populaires. Il est aussi très important que dans nos écoles on commence à enseigner les écrits de nos meilleurs auteurs. Ce dernier point est très important dans la perspective de la création d'une littérature nationale.

HENRI BRESSLER. L'HOMME DES BOIS

Que le ciel fût bleu ou qu'il plut les allées et venues de Bruno étaient invariablement les mêmes. Tous les matins je le voyais descendre le sentier du Crêt et disparaître dans les bois mais n'en jamais remonter. Une telle constance qui impliquait un long retour finit par m'intriguer. J'en compris la raison du jour où, m'étant rendu par hasard à la pointe du Crêt, je le reconnus de loin, petit insecte noir au pas mécanique jailli d'un fourré, tout en bas du coteau, avec je ne savais quoi qui ballait à son côté.

Il avait l'air pressé de rentrer à Vire-le-vent. Du haut de mon belvédère je lui adressais un sonore: « Salut!... » accompagné d'un geste de la main auquel il répondit à peine et pressa le pas comme pour me décourager — eut-on dit — de le rejoindre. Je dégringolais alors la pente, décidé à faire, en sa compagnie, une partie du chemin.

J'arrivais dans son dos; il fut saisi de me voir. Maintenant immobile devant moi, l'air embarrassé, il me montra deux grands lièvres morts suspendus par les pattes de derrière à sa ceinture et me dit: « Vous voyez, je chasse dans vos bois ».

Peu m'importait qu'il chassât au collet. J'avais découvert le braconnier qu'il était du jour où, m'étant rendu dans la cour de Vire-le-vent, je l'avais vu confectionner avec des fils de laiton des nœuds coulants qu'il dressait le soir au travers des sentes. Son habileté, sa connaissance de la vie animale, la ruse avec laquelle il opérait et, aussi, l'indolence de notre garde-forestier, lui conféraient, à mes yeux, une sorte de « droit » que je n'entendais pas lui contester.

Je contemplais ces lièvres. Je voyais encore dans leurs yeux des traces d'épouvante. Leur pelage souillé de terre fraîche et de débris de végétaux disait assez leur lutte désespérée et leur lente agonie de bêtes étranglées.

Bruno ne bronchait pas. Il m'étudiait de son œil de rapace. Il craignait que lui fût interdit l'accès des bois. Je regardais son visage olivâtre, son nez busqué, ce béret de chasseur alpin tiré sur l'oreille. Je le tranquillisais. Comme je lui demandais des nouvelles de sa mère il s'écria, en grimaçant: « Ma mère? Celle-là elle peut bien crever!... ».

En somme nous n'avions que peu de choses à nous dire. Il sentit que nous devions en rester là. Il bomba alors la poitrine, raidit ses petites jambes, claqua des talons et, m'ayant salué militairement, il s'éloigna de son pas rapide en sifflant la Sidi Brahim.

LE SOUVENIR D'ALDO DAMI

Le cher vieil homme demeuré jusqu'au bout d'une passion juvénile pour toute beauté — et la spirituelle d'abord — pourvu qu'il pût s'en éprendre parce qu'elle se confondait avec la vérité, (disons: avec sa vérité), le cher incorruptible contradicteur de tout et de tous ceux qui, à son estime, étaient dans l'erreur, le grand seigneur qui avait l'air d'un gentilhomme terrien des terroirs de l'intelligence, — et fumait sa pipe avec véhémence — celui-là est donc mort, le 9 octobre 1977: il avait quatre-vingt ans. Sa grande voix rauque, un peu voilée, un peu sourde et telle qu'un vent profond dans la forêt des pensées, cette voix s'est tue. Mais son écho dure dans notre mémoire et longtemps — autant que notre vie — nous l'entendrons jeter telle réflexion insolite comme on jette un caillou sur une cloche pour vérifier si elle sonne clair; nous l'entendrons attaquer sans préambule l'erreur qui passe et puis monter au rire rocailleux où vibrait son humour et sa bonté aussi, mais sans illusion sur les travers et les traverses de l'espèce humaine.

Il fut savant sans se donner pour tel, enseignant remarquable sans la suffisance pédante. La pédanterie n'était pas son fort; mais bien l'attention la plus scrupuleuse à tout défaut à corriger. Il éprouvait, il auscultait une idée, un texte, comme un horloger une montre.

Après quoi, devant une « forêt noire » qu'il vous invitait à partager, il s'avérait gourmand avec délice, comme il l'était de toute œuvre de parfaite intelligence.

Il nous manquera.

Daniel ANET

Bibliographie

ÉCRIVAINS DE ROMANDIE

Figurent ici ceux dont nous avons reçu l'ouvrage. Cette rubrique n'est pas un lieu de catalogage, mais un rendez-vous de l'amitié. D.A.

Juliette D'ARZILLE. *Identité...* La Baconnière, Neuchâtel, 1976.

Qui est-elle? Une voix de poésie. Après le « Deuxième soleil », elle écrit cette « Identité » à la fin envolée dans les « Embellies ». A la fois ce beau temps soudain venant à la fin des orages et ces figures devenant plus belles quand leur feu intérieur s'allume. C'est souvent subtil et d'accès défendu — sauf à de patientes relectures. Mallarméen. Une profusion bien maîtrisée d'images douces et rayonnantes sur fond d'ombre.

« Je n'ai d'identité
que dans le vent
la pierre la fleur de l'air. »

André Auguste E. BALLMER. *Michaël le magicien*. Perret-Gentil, Genève, 1977.

Sixième ouvrage de l'auteur et son quatrième roman (il en annonce quatre autres encore), ce récit bien composé, entraînant et parfois déconcertant par un médiévalisme qui évoque les miniatures naïves à la fois et réalistes des manuscrits à peintures. Il utilise la liberté d'invention que donne le dépaysement chronologique pour conter une histoire d'amour et d'honneur, de diablerie et de volupté, de sang et de mort. Cela vous laisse songeur et l'on n'oublie pas les personnages un instant apparus dont le destin étrange se perd dans un avenir non dévoilé. Ou pas encore?

S. Corinna BILLE. *Les invités de Moscou*. Bertil Galland, Lausanne, 1977.

Le récit vécu-révé d'un amour impossible, dit-elle. Bien réel, pourtant, cet amour de la vieille dame. Pas si vieille, dans son corps doux et délicieux comme un brugnion, comme une de ces grappes oubliées des vendangeurs et qui sont savoureuses comme un vin de lie! Pas si vieille, dans son regard étoilé, son cœur adolescent, son ironique flânerie parmi les êtres, sa capacité d'émerveillement, de passion, et de rougir en amoureuse de quinze ans. Et qui aime-t-elle en secret (elle n'osera jamais l'avouer): le jeune guide beau comme un Apollon slave qui promène dans la Russie des touristes et l'Union soviétique des écrivains, une délégation d'écrivains suisses auxquels elle emprunte des traits pour en faire des portraits peu ressemblants.

Henri BRESSLER. *Un grand paysagiste Emile Bressler*. 1976.

L'écrivain dont on peut lire dans ce numéro même des pages où s'exprime une sensibilité bien maîtrisée par un talent sûr et grand a composé cet hommage à son père, le peintre. Certainement un très grand peintre dont les œuvres chantent la lumière, qu'elle soit infinie sur la mer, rayonnante sur les terres de soleil, ou fine, tendre, rêveuse et discrètement belle dans nos ciels genevois. Quelques reproductions en témoignent. Est-ce donc vrai qu'Emile Bressler est mort il y a dix ans déjà ? Il était bien de cette Ecole genevoise des Menn, des Pignolat, des Berger pour lesquels, vraiment, un paysage est un état d'âme.

Tibor DÉNÈS. *Agonie*. Athanor, Paris, 1976.

Agonie d'un homme lié toute sa vie à sa sœur par un attachement amoureux. Agonie d'une famille étrangement maudite. Mais surtout agonie de Budapest en 1956. De notre civilisation ? Acteur dans ce drame, l'auteur sait de quoi il parle. Et sait le dire de manière impressionnante.

Adine ENGEL. *Au-delà des miroirs*. Gualtiero, St. Légier, 1976.

Le don d'un poète est de s'étonner pour des prunes. C'est à dire de s'émerveiller de la beauté du monde et de la laisser chanter à travers soi. A travers et au-delà des miroirs où l'on ne voit que soi. Mais c'est le monde frémissant de vie qu'il faut voir.

Jean FOLLONIER. *Testament d'un païen*. La Matze. Sion, 1977.

Le quatorzième ouvrage du Valaisan Jean Follonier. Le long soliloque d'un vieil homme lié par toutes ses fibres à sa haute vallée et qu'une colère profonde, viscérale soulève contre ceux qui vont, tout à l'heure, détruite à l'explosif la vieille église jugée vétuste quoique solide encore mais périmée, inadaptée aux temps nouveaux, au « progrès », etc... Un peu, pour certains, le drame de la démolition de celle d'Hérémece à laquelle on a substitué un puissant fortin à prière coulé dans le béton. Tonien ne supporte pas cette blessure. Déjà sa vie est vidée de sens depuis qu'une ruade de mulet a tué net sa fiancée, autrefois. Dès lors ivrogne, vivant machinalement, clochard des granges, il mourra cette fois, ayant craché sa colère et sa haine, même contre un Dieu qui, dit-il, se laisse faire cette offense et qui n'est pas celui qu'il révere quand même dans son cœur houleux et désespéré. C'est bien conté, longuement, finement. Peut-être Tonien parle-t-il souvent une langue qui n'est pas celle de sa condition. Il n'est pas facile de trouver les mots qu'un Tonien doit prononcer à l'exclusion de tous autres.

Jean GRAVEN. *La symphonie valaisanne. I. Pays en fleur. Noble contrée*. La Matze, Sion, 1977.

Heureux l'homme qui s'accomplit selon sa vocation, et plus encore si elle est multiple. Mais en chaque être, il y a au départ, comme à celui de l'arbre, ces

bourgeons nombreux, ces promesses de rameaux naissant pour s'épanouir en palmes sous la voûte du ciel. Encore faut-il obéir à sa vocation; et d'abord la reconnaître. Ne point douter d'elle, si même il arrive — et il arrive souvent — que l'on doute de pouvoir l'accomplir. C'est le moment où l'on ajoute aux forces que l'on a l'obstination modeste et têtue du Valaisan qui reçoit à sa naissance déjà, la leçon des longs chemins, des raides parois aux vires vertigineuses; une leçon de patience, mais active; une volonté d'aller haut quand bien même le nonchaloir à pente raide voudrait vous tirer droit bas.

Dire cela brièvement, c'est esquisser la vie d'un Valaisan exemplaire, Jean Graven, poète-né, poète accompli. D'un an plus ancien que le siècle, plus jeune d'esprit que lui, nous donnant aujourd'hui, en un magnifique volume de noble forma illustré d'admirables photos d'Oswald Ruppen, le Sédunois à l'œil infail-
lible, la chanson de geste de sa terre natale. Et il y en aura trois, de ces volumes. Car si le premier chante le pays en fleur et la noble contrée, le livre des légendes est promis, et le livre des chansons viendra couronner l'œuvre. Bourgeois de Zermatt par droit de naissance, bourgeois d'honneur de Sion, Jean Graven ouvre son livre sur l'image de la double acropole de Valère et Tourbillon, rocs de foi et de gloire saillant de l'étroite plaine charuée par le Rhône glaciaire entre les murailles granitiques des Alpes.

Homme considérable, Jean Graven. Juriste de renommée internationale, doyen, juge, recteur, président de la commune de Sion, créateur de codes pénaux jusqu'en Ethiopie, etc... etc... Dans la très belle préface de Maurice Zermatten, on lira d'autres titres encore et d'autres traits du destin de Jean Graven. Et tout cela, comme tous les vents et tous les torrents, toutes les sèves et tous les soleils, toutes les floraisons d'une terre aboutissent à l'arbre et ses fruits, au cep et ses grappes, à l'œillet des rochers et la rose suprême, tout cela aboutit au poème. Ainsi Jean Graven a-t-il composé ce haut chant, ce chant vraiment royal, cette « Symphonie valaisanne » grâce à laquelle on saura toujours, dans les lendemains les plus hasardeux, ce que fut hier, ce qu'est aujourd'hui, la terre valaisanne et ses gens. Son âme enclose dans ces vingt-quatre premiers poèmes.

Hélène GRÉGOIRE. *Nuits blanches*. La Baconnière, 1977.

Le sixième ouvrage d'Hélène Grégoire se déroule dans le même climat de simplicité pure, salubre, où les épisodes les plus poignants prennent je ne sais quelle sérénité mélancolique tout éclairée par les tendresses et les lumières — les ombres aussi — de l'amour. Les années d'occupation, la guerre, le bouleversement du foyer, la rupture des liens, les retrouvailles avec la terre et sa vérité paysanne souvent austère mais sûre.

Nuits blanches pour Marie et Jacques dans leur chambre de grenier où ils se découvrent l'un à l'autre. Nuits blanches des bombardements et de la peur. Tout cela est restitué dans le langage admirablement humble et vrai d'Hélène Grégoire.

Georges HALDAS. *La légende des cafés*. L'Age d'homme, Lausanne, 1976.

Magnifique et décourageant, ce beau livre étrange qu'a fait Haldas. Avec des photos étonnantes de ces petits cafés et de quelques grands, surtout en fin de nuit, entre l'aube et les poubelles; et l'on sent, à travers l'image — et plus encore dans le texte d'Haldas — cette odeur de remugle, cet affreux air épais, pollué, mélange de pauvreté et de fatigue, qui m'a toujours bloqué sur le seuil et — sauf soit extrême bien rare — retenu d'entrer. Les dessins de Pierrine Lanier complètent le décor. Le tout sur papier glacé. Le mauvais papier des nappes des bistrots minables. Haldas a écrit cette histoire naturelle des bistrots en parfait connaisseur et en poète sûr de ses moyens. Un poète qui, je le sais, n'écrit vraiment à l'aise qu'au bistrot.

Carmen LANDTVING. *Les aventures de Sylvie*. La Pensée universelle, Paris, 1977.

Le combat d'une femme partie dans la vie avec un haut idéal sentimental et qui ne cédera pas aux coups les plus durs du destin.

Marie-Augusta MARTIN. *Chemins alternés*. Genève, 1977.

Une poésie de confidence. Recueillie. Sereine. Souvent mélancolique; mais sans ressentiments. Marie Martin ne reproche rien à la vie; ni ses déceptions, ni ses luttes; mais elle sait en compter les dons et recueillir l'offrande des joies d'un cœur égal. « Omnia posse paccata mente tueri » disait Lucrèce. Ces poèmes chantent juste; ils sont harmonieux. Ils ont pour lien le jardin secret des bonheurs vécus.

« C'est là que, remontant le cours de ma mémoire,
Je reverrai sur l'eau l'ombre des peupliers. »

Claude MARTINGAY. *D'un instant à l'autre*. L'Age d'homme, Lausanne, 1976.

33 instants. 33 chapitres. « Ce petit livre est né, dit Claude Martingay, sans que je le veuille expressément, mais plutôt dans le pressentiment obscur que l'écriture était une ligne frontière entre le temps et l'éternité. » Ce petit livre est de ceux — rares — dont on fait un compagnon de sagesse à interroger souvent — et même si on l'ouvre au hasard — pour rencontrer voie ouverte ou croisée de routes, refuge, élan de prière, chant d'aube.

Marcel MICHELET. *La Maison*. Préface de Jacques Darbellay. Avec sept dessins de Jean-Claude Rouiller. Ed. de l'Abbaye. St. Maurice, 1977.

Avec le trente-quatrième ouvrage né de son cœur et de son esprit sous sa plume, le chanoine Michelet retourne à la maison. Le chemin, la silhouette, le lieu de cette maison, c'est Jean-Claude Rouiller qui les dessine, en Nendaz,

avec une extrême économie de moyens pour une suprême efficacité du trait. Quel peintre! Il vous prend sous le fusain l'angle d'une maison, le trace sur le papier grenu comme on paraphe une lettre. C'est tout. Et tout est là, vivant. Et les poèmes d'Henri Michelet, méditatifs, tendres, soleilleux et pleins d'ombres, parfois lourdes et mélancoliques comme est le cœur plein de souvenirs, sont de la même venue. Ils gardent l'essentiel. Et chaque mot porte au loin de la vie comme la cloche du village. Ils vont, et nous avec eux, de la maison familiale du petit village montagnard à la maison du Père. Alors un jour, dit Henri Michelet:

« D'autres cœurs s'aimeront sous le toit que j'aimais. »

Fernand-Lucien MUELLER. *Histoire de la psychologie*. 2 vol. Payot, Paris, 1976.

De la plus haute antiquité jusqu'à Sartre et Merleau-Ponty, le regard de Fernand-Lucien Mueller recense avec soin l'extraordinaire histoire des penseurs qui ont tenté d'expliquer l'homme à lui-même pour qu'il soit mieux maître de soi. Le coup d'œil de l'auteur n'omet rien; son talent d'analyste lui fait pénétrer au fond des problèmes; sa vigueur intellectuelle le sauve d'aucune confusion; et son langage simple, clair, son style agréable font de cette somme une lecture facile et une source de renseignements où l'on aime à puiser chaque fois que l'on désire se faire de l'être humain un portrait explicite.

Louis PAGE. *Le chemin de Bocheferraz*. La Colline. Romont, 1976.

Un roman historique rigoureusement écrit, du temps où les soldats de Fribourg au service de France désertaient en proie au mal du pays. Et parfois, déserteurs pourchassés, malfaiteurs par force de misère, rencontraient l'échafaud.

Elisa PERINI-Roger VUATAZ-Gabriel MÜTZENBERG. *Otto Barblan*. La Baconnière, 1976.

Je mets le traducteur, troisième cité, au rang des auteurs. Car sa part est grande dans l'ouvrage. Lequel nous restitue la belle figure d'Otto Barblan et sa plus belle carrière de discrète noblesse. Le père de l'Ecole d'orgue de Genève, venu de ses Grisons natals, a donné à la musique sacrée et à la musique patriotique des œuvres magnifiques, d'une grande rigueur d'écriture, d'accents hauts et fiers. Pensons simplement au « Festival de Calvin ». Ce livre manquait à tous ceux, innombrables, qui ne peuvent aujourd'hui encore, entrer dans la cathédrale de Saint-Pierre sans entendre se prolonger à travers le temps les échos des channes, passacailles et psaumes d'Otto Barblan.

Gabriel PONT. *Le Cep*. Illustrations de Jean-Claude Rouiller. Château Ravire. Siere. 1977.

La treizième œuvre du chanoine Gabriel Pont est, dit-il, une allégorie. Poème beau comme un chant grégorien ou une voûte romane. Les dessins de Jean-Claude

Rouiller — des grappes, des ceps, des feuillages saisis par le fusain dans l'instant où une émotion religieuse devant leur beauté donne au trait sa vibration et le dépouillement commandé par le respect — ces dessins sont merveilles en ce qu'ils gardent de la vie, en l'arrêtant pour nous l'offrir, son frémissement d'envol. Une autre remarque s'impose à l'évidence, maintenant, celle de l'exceptionnelle qualité matérielle des livres produits par les imprimeurs auxquels Gabriel Pont confie ses manuscrits (ici, Curdy, de Sion) en sachant très bien ce qu'il veut et faisant les choix (caractères, encre, format, papier) soumis impérieusement au projet dont il a la vision.

Allégorie, donc. Sorte de métaphore continuée. Figure par laquelle la signification naturelle d'un mot est changée en une autre. « Je suis le cep et vous êtes les sarments ». Gabriel Pont ayant enraciné là son poème, le laisse pousser dru, s'épanouir en significations multiples, en paraboles, en images où toute la sève de la vigne, toute la force du vin passent, avec celle du vigneron. « La vigne, dit-il, c'est Israël, la terre et le peuple de la Torah. C'est la communauté des croyants. C'est chacun de nous. » Et il commente le dessein de son œuvre ainsi : « Notre vie spirituelle de fils d'Abraham, notre alliance sainte avec le Dieu de la Révélation, s'exprime par le trinôme qui vibre avec une profonde résonance : création — émondage — progression. En réunissant les trois initiales de ces mots on découvre ce nom dont l'essence n'est que vitalité : CEP. »

Un caractère fondamental du travail créateur de Gabriel Pont apparaît de plus en plus clairement : restituer aux mots simples de notre langage, à ce parler quotidien, leur pureté percutante, grâce à leur choix bien médité, rigoureux et à leur économie. Ainsi la signification déborde le signe. Pas le moindre verbalisme. Chaque mot est nu, aéré, vigoureux, solide sur sa base, hardi dans sa cime. Comme les sommets des alpes valaisannes. Ainsi que l'a voulu Ramuz, le poète atteint à l'universel plus il va en profondeur dans son terroir particulier.

Jean RILLIET. *Les Rilliet, 1377-1977. La Thébaïde, 1977.*

Une belle histoire savamment conduite, parfaitement documentée, des Rilliet qui, pendant trois siècles participèrent au gouvernement de la République de Genève, puis font carrière dans la banque, dans le pastorat et la magistrature. C'est très attachant à lire. Car l'auteur sait conter, dans une langue claire et agréable. L'érudition dont il est amplement pourvu ne se laisse pas voir, mais bien les figures et les caractères.

Ernest ROGIVUE. *La martre et le solitaire. Bastian, Aigle, 1977.*

C'est ici un roman de poète. Parfaitement imaginé dans le droit fil de la tradition romanesque — et romantique — née avec l'aube du Moyen Âge dans l'amour de Tristan et Iseut... et de tous les couples amoureux, jusqu'à... eh ! bien, jusqu'à ce solitaire, ce montagnard chasseur de sauvagines, un beau jour d'hiver devenu prédateur et proie de cette belle martre douce et voluptueuse qui le capture dans le sillage de ses skis, et qu'il capture à son tour dans le lit d'amour

d'une chambre d'hôtel où les voici pour une nuit noués comme la rose et le chèvrefeuille. L'aube les dénoue, l'une s'étant rassasiée d'un plaisir à pleine chair, l'âme absente, l'autre se retrouvant chasseur dépouillé, ayant trahi un amour candide de village et s'éloignant pour un temps au plat pays, à la conquête de son âge d'homme. Le plus beau de cette histoire est que Rogivue sait à merveille recréer l'atmosphère du pays et de la saison. On le lit avec un goût sur les lèvres, de forêt, de neige, de vieille grange et de bois coupé.

Pascal RUGA. *Au temps des anges*. Aux sources du présent, Genève, 1976.

Le cinquième ouvrage de Pascal Ruga porte encore plus haut une pensée dont ceux qui le connaissent, ses lecteurs et ses amis, connaissent l'intégrité, la loyauté et la probité. Ce « temps des anges » est d'une densité spirituelle bienfaisante et ouvre, à qui veut les pousser — les portes sur notre aventure intérieure. « Le vent frais de l'esprit nous traverse alors avec la violence d'une puissance inconnue... »

Claude SCHMIDT. *Heures fugitives*. Perret-Gentil, Genève, 1977.

A lire la poésie de musique discrète et sûre de Claude Schmidt, et revoyant l'aimable homme qu'il est, ami du silence méditatif et n'en pensant pas moins des gens et des choses qui passent, je sais que l'on peut faire sa vie comme une œuvre d'art. Dans ce recueil toute une vie de sérénité conquise réveille ses souvenirs, avec un art modeste et vrai. Et s'il a le don des paroles qui font images, Claude Schmidt, c'est qu'il a vu comment usait des couleurs et des formes son père, le bon peintre.

Gilbert SCHNYDER. *C'est trop, fallait pas*. Ed. Marie Bochet, Genève, 1976.

Cette poésie à ras des mots et qui se veut réaliste, donc vouée à chanter la mort et le mourir banal (curieux que les réalistes sont toujours côté mort!) est une poésie du quotidien avant que le soleil se lève (ou après son coucher). Un art déjà sûr de l'humour acide. Faiblesse: pas d'amour.

Pierre THÉE. *Racines de sept*. La Baconnière, 1976.

Un long récit — très long — sensuel, tressé à la mode proustienne sur des thèmes voluptueux ou cérébraux. La cérébralité voulue — l'auteur dit lui-même qu'il a soumis l'événement « à toutes les distorsions » du langage — et la forme exténuant le lecteur. Ce récit est une espèce d'objet irritant ou délassant (c'est selon). C'est peut-être très savant. C'est tout de même ennuyeux. Mais Pro Helvetia en a jugé autrement, qui a subventionné l'ouvrage, rare privilège! Mérité?

Jean-Vincent VERDONNET. *D'ailleurs*. Livrairie St Germain-des-Prés. Paris, 1976.

Huit livres de poésie, déjà, avant celui-ci, extraordinaire recueil de plus de 150 pages dont pas une seule n'est superflue, et dans chacune chaque ligne néces-

saire, à ce chant profond de l'amour disputé à la mort qu'il vaine quand même puisqu'il suscite hors du néant toujours absurde l'essence même et la présence de l'aimée, vivant ainsi pour toujours. Homme des champs et des collines, lié paysannement à la terre, dénué de l'urbain, bucolique autant que peut l'être un Virgile savoyard, Jean-Vincent Verdonnet crée une poésie d'une grande pureté dont chaque mot reprend un sens plus grand que le signe.

Le Grand Prix du Mont Saint-Michel fut attribué, le 30 octobre, à Jean-Vincent Verdonnet, lors des XX^e Rencontres poétiques internationales du Mont Saint-Michel, pour l'ensemble de son œuvre.

Eliane VERNAY. *Aube noire*. Chambelland. Bagnols-sur-Cèze, 1976.

Un long chant de confiance. A lire comme on contemple une rose. A écouter comme le vent subtil de l'aurore. Si l'aube est noire, c'est qu'elle est au moment où la solitude reflue, emportant l'amour aux lointains de la mer intérieure et laisse de grandes étendues de sable sombre, tendre au rêve de mélancolie, ménageant ce temps sans limite précise où l'être rassemble ses pouvoirs et son désir de vivre, invente doucement la merveille d'un corps aux formes pures portant la langue du cœur d'amour épris jusqu'au triomphe final du poème :

« Toute la terre explose dans un rayon de tendresse »

VÉRONIQUE. *L'été du chevreuil*. Martingay, Genève, 1976.

La rencontre de Véronique et du petit chevreuil. Histoire vécue. Histoire toute simple (avec des images admirables). Mais de la simplicité de la création du monde. On revit avec Véronique dans ce pays perdu où l'homme et la bête communiaient sous le regard de Dieu. « Il faut des siècles pour acheminer l'instant d'une rencontre ». Et un talent aussi vrai, modeste et grand que celui de Véronique pour nous dire cette rencontre.

*

Le jury formé de Daniel Anet, Giovanni Busino, Pierre Rigoni, Jean Starobinski a décerné le Prix de la SGE pour 1977 à Ginette Moussa pour « Une lecture de Proust » et à Claude Reichler pour « Le Symbole et de Diable ».

Le Prix 1978 sera attribué à une pièce de théâtre.

LISTE DES MEMBRES ACTIFS DE LA S.G.E.

	Ø
AEERHARD, Thérèse 1207 Genève, 26, rue Merle-d'Aubigné	35 92 12
AMSTUTZ, Betty 1203 Genève, 12, rue Cavour	44 84 14
ANET, Daniel 1920 Martigny-Bourg, 2, rue Pré-Borvey	(026) 2 26 39
ARBUSIGNY, Françoise d' (Converset) 1227 Carouge, 6, Promenades	42 39 93
AUER, Michel F 58190 Tannay, Monceau-le-Comte	
BABEL, Henry 1204 Genève, 1, rue Pierre-Fatio	36 62 08
BALLMER, André A.-E. 1206 Genève, 2, avenue Dumas	46 51 66
BARBIER, Henri 1219 Le Lignon, 133, route d'Aire	96 24 41
BARD, Jean 1206 Genève, 16, boulevard des Tranchées	46 47 05
BARONI, Christophe 1260 Nyon, 5, rue Maupertuis	61 24 82
BAUD, Thérèse 1208 Genève, 11, rue John-Rehfous	35 06 38
BEAUFILS-LAVANCHY, Ninon F 74160, Norcier par St.-Julien	
BERCHTOLD, Alfred 1224 Chêne-Bougeries, 7, chemin du Mont-Blanc	48 36 10
BERGUER, Florence 1216 Cointrin, 13, chemin des Marais	34 89 94
BERTHIER, Louis F 74200 Thonon, Les Erables, 2, chemin Froid-Lieu	(023) 71 34 13
BÉTANT, Liliane 1207 Genève, 8, avenue Ernest-Hentsch	36 23 84
BIERENS de HAAN (Barbey), Monique 1249 Gy, Tournevent	59 16 75
BLANCHET, Emile-Adrien (Desclées) 1208 Genève, 2, rue Henri-Mussard	36 71 58
BLANCO, Orlando 1224 Chêne-Bougeries, 25, avenue des Cavaliers	48 98 60
BOREUX, Aline (Mauvenel) 1233 Bernex, chemin des Failles	57 18 24

BRESSLER, Henri F 75015 Paris, 21, avenue Casimir-Périer	551 61 86
BROCHER, Jean 1222 Vézenaz, 14D, chemin Champ-de-Chaux	52 12 06
BURGER, Anne-Marie (Oestreicher) 1222 Vézenaz, 21, chemin des Rayes	52 16 22
CASARI, Jacqueline 1203 Genève, 5, rue Cavour	45 74 42
CASETTI, Paul 1222 Vézenaz, 4a, chemin des Tattes	52 36 03
CHALUT-BACHOFEN, Etiennette 1247 Anières, 314, route d'Hermance	51 15 38
CHAPIRO, Marc 1206 Genève, 15, rue Marignac	47 25 19
CHAPONNIÈRE, Pernette 1204 Genève, 1, rue René-Louis Piachaud	
CHAVEZ, Sergio 1212 Grand-Lancy, 8, chemin de l'Aulne	94 26 77
CHERELLE, Yann-Gabriel 1205 Genève, 9, rue de Candolle	20 48 13
CHOISY, Robert 1249 Presinge	59 14 40
COHEN, Albert 1206 Genève, 7, chemin Krieg	47 70 82
DAWINT, Jean 1252 Meinier, Corsinge	59 17 23
DENÈS, Tibor 1208 Genève, 17, avenue Weber	35 84 57
DIMITROV, Théodore 1292 Chambésy, 7, chemin des Magnolias	58 16 13
DUPONT, Régis 1213 Onex, 7, chemin de la Vi-Longe	92 61 63
ELZINGRE, Micheline 1212 Petit-Lancy, 9, chemin du Salève	92 11 86
EMBRICOS, Alexandre 1208 Genève, 18, chemin Rieu	47 46 82
ENGELSON, Suzanne 1208 Genève, 12, avenue François-Grast	36 62 67
FALCIOLA, Bernard 1204 Genève, 3, Grand-Rue	28 95 32
FAVRE, Bertrand 1207 Genève, 11, rue Fernidand-Hodler	35 46 61
FAYDÈRES, Marie (Perrier) 1249 Avusy, Athenaz	56 17 78
FIECHTER, Jacques-René 1202 Genève, 15, rue du Vidollet	33 08 28
FLAKS, Michaël 1227 Carouge, Château de Vessy	43 26 46

FONTANET, Jean-Claude 1247 Anières, 32, chemin de l'Hospice	51 23 20
FOSCA, François 1207 Genève, 6, rue des Eaux-Vives	36 14 66
FOURNET, Charles 1204 Genève, 2, place Neuve	21 67 75
FUCHS, Janine 1204 Genève, 3, rue des Granges	21 39 09
GIGON, Fernand 1206 Genève, 4, route de Malagnou	46 65 49
GIUGARIU, Ana 1207 Genève, c/o Studer, 1, rue des Photographes	35 89 35
GIVET, Fernand 1206 Genève, 18, rue de Beaumont	46 66 09
GOLDMAN, Isaïe 1201 Genève, 4, rue François-Bonivard	32 20 88
GONET, Olivier 1216 Givrins VD, En Chaney	
GORGÉ, Camille 1206 Genève, 2, rue Robert-de-Traz	47 01 79
GOTTI, Claude 1248 Hermance, 54, rue Centrale	51 17 04
GOUDAL, Jean 1206 Genève, 22, avenue de Champel	46 63 13
GRAVEN, Jean 1206 Genève, 31, rue de l'Athénée	46 65 17
GRÉGOIRE, Hélène 1297 Founex, Le Martin pêcheur	76 22 11
HERBERT, Jean 1253 Vandœuvres, chemin de la Blanche	50 13 53
HERSCH, Jeanne 1208 Genève, 14, avenue Pierre-Odier	35 32 98
HONEGGER, Jean-Jacques 1233 Bernex, Les Rouettes	57 12 50
HONEGGER, Pierre 1211 Conches, 21, chemin de Conches	47 11 45
HUTCHINSON, Robert 1268 Begnins VD, Les Saugeons	
IGLY, France 1006 Lausanne, 6, avenue de Florimont	(021) 23 66 92
JAQUET, Anaïs 1204 Genève, 5, place de la Taconnerie	21 45 63
JAQUET, Pierre 1213 Petit-Lancy, 7, chemin du Fief-du-Chapitre	92 23 77
JOSSERAND-BECCUZI, Colette F 01210 Ferney-Voltaire, 40, chemin de la Planche-Brûlée	
JUNOD, Robert 1206 Genève, 1, chemin de l'Escalade	47 65 19

KOLLA, Christiane	
1205 Genève, 17, rue du Pré-Jérôme	29 32 95
KOCH-TEUCHER, Ruth, Claude Arsac	
F Collonges s/Salève, Haute-Savoie, Les « Oyats », Aux Ragets	
KRAYENBUHL, Marie-Isabelle	
1201 Genève, 19, rue de la Prairie	44 59 88
KRIEGER, Suzanne	
1219 Le Lignon, 7, avenue du Lignon	96 85 65
KUNZ, Emile	
1201 Genève, 4, rue du Mont-Blanc	32 57 96
LAMBELET, Elsa	
1211 Genève 16, Case postale 52	33 10 72
LANDTWING, Carmen	
1212 Grand-Lancy, 5, chemin Dami	
LAUBSCHER, Jean-Pierre	
1003 Lausanne, 2, place Bel-Air	(021) 22 32 22
LE LAUEREC, Francis	
F 74140, Champ Draillant, St.-Cergues	(023) 43 52 99
LISEMBÉ, Elébé	
1211 Genève 12, Case postale 393	
LÖKKÖS, Antal	
1203 Genève, 36, quai du Seujet	44 47 64
LOSSIER, Jean Georges	
1206 Genève, 12, avenue Léon-Gaud	46 39 01
LOUVIER, Pierre (Moessinger)	
1205 Genève, 1, rue Emile-Nicolet c/o Verdier	24 57 80
LUCAS, Géraud	
1205 Genève, 1, rue Emile-Nicolet c/o Verdier	29 31 51
LUCHETTA-RUSSOTTI, Madiana	
1207 Genève, 72, Montchoisy	36 84 24
MAQUIGNAZ, Marianne (Manon Hubert)	
1299 Crans, Le Mesnil, chemin de Bel-Air	61 16 07
MARTIN, Marie-Augusta	
1204 Genève, 1, cour St.-Pierre	21 80 95
MAYOR, Jean-Claude	
1205 Genève, 10, avenue Calas	46 11 66
MAZLIAH, Ingrid (Bogner)	
1204 Genève, 53, rue du Stand	28 35 43
MEISSNER, Mary	
1214 Vernier, 55, chemin des Vidollets	41 39 53
MENÉTREY, Liliane	
1219 Le Lignon, 11, avenue du Lignon	96 21 67
MERTENS, Norette	
1253 Vandoeuvres	50 12 02
MIREVAL, Michel	
1204 Genève, 8, rue de Saussure	21 64 54
MOLNAR, Miklos	
1202 Genève, 42, rue de Vermont	34 70 53

MONIN, Juliette 1206 Genève, 4, rue du Mont-de-Sion	46 27 49
MORGAN, Stuart 1293 Bellevue, 16, chemin Aux-Folies	74 13 30
MORIER, Henri 1208 Genève, 17, chemin de la Garance	49 30 45
MOUCHET, Charles 1207 Genève, 31, route de Frontenex	35 34 68
MUEHLETHALER, Jacques 1207 Genève, 5-7, rue du Simplon	36 44 52
MUELLER, Fernand-Lucien 1206 Genève, 3, rue Rodolph-Toepffer	46 28 61
MURISIER-JUNOD, Huguette 1217 Meyrin, 34, rue de Prulay	41 61 09
MÜTZENBERG, Gabriel 1211 Genève, 32, rue de Moillebeau	34 05 92
NAVILLE, René 1206 Genève, 1, rue des Contamines	36 44 41
NOVERRAZ, Henri 1204 Genève, Hôtel Le Chandelier, 23, Grand-Rue	21 35 06
NOWAKOWSKI, Krystyna 1217 Meyrin, 31, avenue de Vaudagne	82 21 73
NUCIA, Patrick 1218 Grand-Saconnex, 8, chemin de Tavernay	
OTTINO, Georges 1202 Genève, 9, rue du Vidollet	33 05 12
PATRICK, André (Nicolet) 1205 Genève, Radio Suisse Romande, 66, Boulevard Carl-Vogt	25 43 00
PÉCLARD, Luce 1205 Genève, 19, rue du Village-Suisse	21 06 31
PELICHET, Edgar 1260 Nyon, 11, place du Château	61 25 14
PHAN thi Ngoc Mai 1201 Genève, 27, rue Plantamour	
PIANZOLA, Maurice 1204 Genève, 16, rue Etienne-Dumont	20 27 32
PRAZ, Narcisse-René 1211 Genève, Case postale 258	47 02 26
De PRINCY RANAIVOARIVONY, Guy 1217 Meyrin, 10, rue des Vernets	41 95 84
QUARTIER-LA-TENTE, Eugénie 1203 Genève, 10, avenue Devin-du-Village	44 47 48
RAPIN, Simone 1205 Genève, 16, boulevard des Philosophes	20 96 84
RAYMOND, Marcel 1206 Genève, 7, avenue Gaspard-Vallette	46 06 60
RÉAL, Grisélidis 1201 Genève, 24, rue de Neuchâtel	32 82 76

REY, Rémi (Reichen)	
1201 Genève, 17, rue Plantamour	32 13 44
RILLIET, Jean	
1204 Genève, 10, place du Bourg-de-Four	20 45 04
RIVAZ, Alice	
1208 Genève, 5, avenue Théodore-Weber	
ROBERT, Jean-Daniel	
1209 Genève, 13, chemin du Bouchet	33 54 88
ROGIVUE, Ernest	
1224 Chêne-Bougeries, 22, chemin des Voirons	48 61 36
DE ROUGEMONT, Denis	
1202 Genève, Inst. univ. d'Etudes Européennes, 132, rue de Lausanne	31 17 30
ROUSSET, Jean	
1204 Genève, 16D, rue Etienne-Dumont	29 77 43
ROYET, Hubert	
1211 Petit-Saconnex, 8, Champ-d'Anier	98 56 31
RUGA, Pascal	
1205 Genève, 14, rue Crespin c/o Schwindt	46 44 84
RUIZ, André	
1202 Genève, 8, rue Schaub	34 45 61
SCHINDLER, Dali	
1209 Genève, 20, chemin Colladon	93 35 87
SCHMIDT, Claude	
1211 Conches, 38, chemin de Fossard	47 07 01
SCHNEEBERGER, Pierre-F.	
1207 Genève, 54, rue de Montchoisy	36 35 57
SCHNEIDER, Fred	
1247 Anières, Le Grébion, 2, chemin des Hutins	51 15 26
SCHNEIDER-VOGT, Hélène	
1207 Genève, 74, rue Montchoisy	36 31 34
SCHOERNACK, Irmgard	
1205 Genève, 10, rue de l'Aubépine	
SPAHNI, Jean-Christian	
1203 Genève, 12, rue des Cèdres	44 10 73
STAROBINSKI, Jean	
1205 Genève, 12, rue de Candolle	29 80 03
STEFFEN-PONTET, Claude-Hadyllé	
1207 Genève, 16, rue des Eaux-Vives	29 30 03/36 15 01
STIERLIN, Henri	
1207 Genève, 24, avenue William-Favre	36 48 44
THÉVOZ, Jacqueline	
1005 Lausanne, 24, chemin du Levant	(021) 22 87 06
TOURNIER, Germaine	
1204 Genève, 7, cour Saint-Pierre	21 51 75
TROLLIET, Gilbert	
1607 Granges, Veveyse	
TRONCHET, Louis (Auguste Léat)	
1205 Genève, 3, boulevard d'Yvoy	21 96 88

TRONCHET, Lucien 1202 Genève, 3, rue J.-A.-Gauthier	32 29 46
URBAIN, Jacques (Bovard) 1205 Genève, 6, rue du Village-Suisse	28 32 21
VAUCHER, Georges 1208 Genève, 10B, chemin Frank-Thomas	32 26 42
VAUCHER-ZANANIRI, Nelly 1208 Genève, 10B, chemin Frank-Thomas	32 26 42
VERDIER, Micha 1205 Genève, 1, rue Emile-Nicolet	20 49 73
VERDONNET, Jean-Vincent F 74103 Annemasse, L'Oiselinière, route de Borly, Bas-Monthoux	(023) 37 28 74
VERNAY, Eliane 1205 Genève, 10, rue Jean-Violette	
VERNE, Hélène 1227 Acacias, 8, Grand-Bureau	43 84 64
VICHNIAC, Isabelle 1206 Genève, 18, rue de Beaumont	46 66 09
VISSER'T HOOFT, Willen Adolph, 1224 Chêne-Bougeries, 13, chemin des Voirons	48 71 88
VOGEL, Hank 1226 Moillesulaz, 142, route de Genève	48 22 64
VUAGNAT, Gabrielle 1205 Genève, 7, place des Philosophes	20 65 09
VUAGNAT, Luc 1213 Onex, Val-d'Aire	92 95 04
WEBER-PERRET, Mirian 1225 Chêne-Bourg, 39C, avenue Bel-Air	48 60 22
WELTEN, Henri 1224 Chêne-Bougeries, 114, route de Chêne	
Z'GRAGGEN, Yvette 1247 Anières, 320, route d'Hermance	51 11 80
ZORRILLA, Miguel 1201 Genève, 16, rue de Bâle	

MEMBRES D'HONNEUR

Jean BARD, Albert COHEN, Jacques-René FIECHTER, François FOSCA, Jean GRAVEN,
Denis de ROUGEMONT, Lucien TRONCHET.

MEMBRE ASSOCIÉ

RENAUD, Claire-Lise
F. 13940 - Mollégès - Mas des Pointes

MEMBRES DE SOUTIEN

BURNAND, Gaston
1211 Genève 6, Case postale 173, 9ter, chemin de Roches

CEVEY, Henri
1896 Vouvry VS (025) 7 49 46

MAZLIAH, Raymond
1203 Genève, 69, rue de Saint-Jean 32 98 00

Le dessin de la couverture est de Claude Pérusset, graphiste

IMPRIMÉ EN SUISSE PAR KUNDIG, GENÈVE

